



BULLETIN

BIBLIOTHÈQUE DE L'ASSEMBLÉE NATIONALE

VOLUME 31, NUMÉROS 3-4 QUÉBEC, SEPTEMBRE 2002

Brèves 2

Jacques Prémont, 1926-2002 3

**Congrès de l'Association des
bibliothécaires parlementaires
au Canada** 4
Gaston Bernier

**Pour ces deux cents ans, la
Bibliothèque fait peau neuve** 5
Daniel Allaire

**Le mode de scrutin : quelques
jalons historiques** 11
André Grenier

Assistance électorale québécoise 18
Francis Gagnon

**Lucien Lemieux, un acteur et témoin
oublié de l'histoire de la
Bibliothèque** 26
Jean-Guy Pelletier

**Deux précisions sur Henri-Gustave
Joly de Lotbinière** 32
Gaston Deschênes

**La fontaine de l'Hôtel du Parlement :
appellation des sculptures de
Louis-Philippe Hébert** 35
Alain Gariépy

Un ethnologue à l'Assemblée 37
André Grenier

Vies parlementaires 40

BIBLIOTHÈQUE
 — 1802-2002 —
 ASSEMBLÉE NATIONALE



Photo : Daniel Lessard

Inauguration des célébrations du Deuxième centenaire de la Bibliothèque. Dans l'ordre habituel : M. Philippe Sauvageau, M^{me} Louise Harel, MM. Bernard Landry, Jean Charest et Raymond Brouillet.

BRÈVES

Décès d'anciens parlementaires :

- le 21 décembre 2001, **M. Raynold Bélanger**, député libéral de Lévis (1952-1956);
- le 27 décembre 2001, **M. Joseph-Aurélien Roy**, député du Ralliement créditiste de Lévis (1970-1973) [député fédéral du Crédit social de Lévis (1962-1963)];
- le 25 janvier 2002, **M. Paul-André Forget**, député libéral de Prévost (1985-1994);
- le 25 mars 2002, **M. Yves Gabias**, député (et ministre) de l'Union nationale de Trois-Rivières (1960-1969);
- le 10 juillet 2002, **M. Jean-Pierre Côté**, ancien ministre fédéral libéral et sénateur, et lieutenant-gouverneur du Québec (1978-1984).

19 décembre 2001

- Nomination de **M. François Côté** à titre de secrétaire général de l'Assemblée en remplacement de **M. Pierre Duchesne**, titulaire du poste depuis le 19 décembre 1985 et actuellement conseiller spécial;
- Mandat d'initiative de la Commission permanente des institutions pour évaluer le mode de scrutin en vigueur au Québec et les différentes avenues de réforme (rapport final prévu pour le 15 mai 2003);
- Ajournement de la 2^e session, 36^e législature au 12 mars 2002.

29 janvier 2002

- Démission de **M. Guy Chevrete** en tant que ministre et député de Joliette;
- Démission de **M. Jacques Brassard** en tant que ministre et député de Lac-Saint-Jean.

30 janvier 2002

- Démission de **M. David Cliche** en tant que ministre et député de Vimont;
- Remaniement du Conseil des ministres, dorénavant formé de 31 ministres, dont 13 nouveaux, et de 4 secrétaires d'État.

5-15 février 2002

- Conférences européennes (Université libre de Bruxelles, London School of Economics, King's College de Londres) sur l'unification politique de l'Europe, la mondialisation et les sociétés particulières (Écosse, Québec) et la situation politique Québec-Canada, prononcées par **M. Benoît Pelletier**, député libéral de Châteauguay.

12 février 2002

- Démission de **M. Gilles Baril** (Berthier) de ses fonctions de ministre d'État aux Ressources

naturelles et aux Régions, ministre des Ressources naturelles, et ministre responsable du Développement du Nord québécois.

12 mars 2002

- Reprise de la 2^e session, 36^e législature;
- Élection par bulletin secret de **M^{me} Louise Harel**, à la présidence de l'Assemblée, poste occupé pour la première fois par une femme;
- Élection de **M. François Beaulne** (P.Q., Marguerite-D'Youville) au poste de deuxième vice-président de l'Assemblée, en remplacement de M. Claude Pinard, devenu président de la Commission permanente des transports et de l'environnement;
- Ratification du *Règlement et règles de fonctionnement concernant l'élection du Président de l'Assemblée nationale au scrutin secret*.

14 mars 2002

- Cérémonie d'ouverture du Deuxième centenaire de la Bibliothèque au cours de laquelle ont pris la parole, la présidente de l'Assemblée **Louise Harel**, le Premier ministre **Bernard Landry**, le chef de l'Opposition **Jean Charest**, et l'actuel directeur **Philippe Sauvageau**.

19 mars 2002

Énoncé budgétaire de **M^{me} Pauline Marois**, ministre des Finances, présenté en annexe au budget du 1^{er} novembre 2001.

20 mars 2002

- Journée internationale de la Francophonie au cours de laquelle le Premier ministre du Québec, **M. Bernard Landry**, et le ministre délégué aux Affaires intergouvernementales canadiennes, **M. Jean-Pierre Charbonneau**, ont été décorés du grade de Grand-Croix de l'Ordre de la Pléiade.

28 mars 2002

- Aide discrétionnaire de 5000 \$ accordée aux femmes afghanes par la présidente **M^{me} Louise Harel**, à la suite d'un appel à la solidarité de la part de la députée libérale de La Pinière, **M^{me} Fatima Houda-Pépin**.

9 avril 2002

- Conférence du Deuxième centenaire de la Bibliothèque, présentée par **M. Jean-Antoine Milogo** du secrétariat de l'Assemblée parlementaire de la Francophonie : « L'aide aux bibliothèques parlementaires des pays du Sud ».

(Suite à la page 39)

JACQUES PRÉMONT, 1926-2002

Gaston Bernier

Le coordonnateur du Deuxième centenaire

Jacques Prémont, le douzième directeur de la Bibliothèque de l'Assemblée depuis 1802, est décédé le 19 août dernier. Il a dirigé la Bibliothèque pendant 25 ans, soit de 1969 à 1993.

La carrière de Jacques Prémont comporte trois étapes. Il travailla d'abord dans un bureau privé après des études en droit à l'Université Laval et à Londres. Par la suite, en 1961, c'est-à-dire au moment de la Révolution tranquille, il intégra la Fonction publique et devint greffier du Conseil exécutif. Quelques mois après la retraite de Jean-Charles Bonenfant, il fut désigné pour le remplacer.

Le quart de siècle pendant lequel Jacques Prémont a dirigé la Bibliothèque constitue une période charnière. L'effervescence que connaissait la société québécoise a eu ses répercussions sur l'établissement. Les crédits alloués ont augmenté. Le personnel s'est enrichi de nouveaux diplômés tant en techniques de la documentation et en bibliothéconomie qu'en d'autres disciplines universitaires. Les services documentaires se sont multipliés : on a mis sur pied un service de recherche et un service de documentation de presse et on a commencé à publier une revue de presse quotidienne; on a entrepris la rédaction des comptes rendus rétrospectifs des débats parlementaires de 1867 à 1963 et, plus tard, on a confié la garde des archives et la gestion des documents administratifs à la Bibliothèque. De nombreuses publications ont vu le jour à cette époque : la première livraison du *Bulletin* a été distribuée en 1969,



Photo : Daniel Lessard

le premier titre de la collection « Bibliographie et documentation » en 1972, les débats reconstitués d'après 1867 commencèrent à paraître en 1973. Somme toute, le quart de siècle pendant lequel Jacques Prémont a dirigé la Bibliothèque a été marqué par une structuration et par une spécialisation des services documentaires.

L'apport de Jacques Prémont s'inscrit dans la lignée des conservateurs qui l'ont précédé, d'Étienne Parent à Jean-Charles Bonenfant en passant par Pamphile Le May, Narcisse-Eutrope Dionne et Georges-Émile Marquis, et il constitue un modèle supplémentaire pour ceux qui prendront le relais. Il a su faire fond sur les lignes de force et les courants fondamentaux qui ont marqué la deuxième moitié du XX^e siècle.

CONGRÈS DE L'ASSOCIATION DES BIBLIOTHÉCAIRES PARLEMENTAIRES AU CANADA

Gaston Bernier

Le coordonnateur du Deuxième centenaire

L'Assemblée nationale et la Bibliothèque seront les hôtes des membres de l'Association des bibliothécaires parlementaires au Canada les 22 et 23 septembre prochains. Le groupe tiendra ses assises biennales pour la troisième fois à Québec depuis sa mise sur pied en 1975.

L'ABPAC réunit ses membres tous les deux ans dans l'une des capitales canadiennes. Toutes les assemblées législatives les ont accueillis tour à tour. Aussi, est-ce habituellement l'occasion de présenter les services documentaires aux collègues venus des différentes villes, de faire part des réalisations locales et même des projets, de présenter les visions et perceptions de l'évolution documentaire, de proposer des entreprises communes ou un partage de ressources ou de responsabilités, voire d'aborder des problèmes qui se posent à tous tels les échanges de publications par le passé et actuellement, la pérennité des publications électroniques parlementaires et gouvernementales.

Le congrès de septembre comportera l'assemblée générale, bien sûr, et une journée entière de tables rondes. Un bibliothécaire du Parlement fédéral, M. Michael Graham, viendra présenter le système ParlRef mis en place à Ottawa.

La rencontre sera également l'occasion de souligner la prise de retraite de quelques collègues. Dans le milieu comme ailleurs, les années passent. L'année en cours a été marquée par le départ des bibliothécaires parlementaires du Nouveau-Brunswick et de l'Ontario, respectivement M. Eric Swanick et M^{me} Mary Dickerson, et par celui du secrétaire de l'Association, M. François LeMay.



Photo : Daniel Lessard

M. Philippe Sauvageau, directeur de la Bibliothèque de l'Assemblée nationale, sera l'hôte du prochain congrès à Québec.

du Québec, du Canada, de l'Europe occidentale et possiblement de la Nouvelle-Angleterre. MM. Ross Gordon (Ottawa) et Gilles Gallichan (Québec) sont les chevilles ouvrières de l'entreprise. On y présentera une dizaine de conférences sur des périodes de l'histoire d'une bibliothèque, sur les conservateurs, les grandes perspectives ou même des thèmes plus spécialisés.

Le congrès biennal de l'Association et le colloque constitueront le point d'orgue du Deuxième centenaire de la Bibliothèque. Ces rencontres à Québec se veulent la concrétisation d'idées lancées à différents moments au cours des années 1990. Aussi, tarde-t-il aux autorités de l'Assemblée nationale, à M^{me} la Présidente et à M. le Secrétaire général, de même qu'au directeur de la Bibliothèque et à ses collaborateurs, d'accueillir les membres de l'ABPAC, les conférenciers, et les responsables actuels comme les anciens. Les discussions et échanges prévus devraient couronner une histoire bicentenaire et préparer la voie à l'évolution à venir.

POUR SES DEUX CENTS ANS, LA BIBLIOTHÈQUE FAIT PEAU NEUVE

Daniel Allaire

Service de la référence
Bibliothèque de l'Assemblée nationale

La Bibliothèque de l'Assemblée nationale occupe des locaux dans l'immeuble Pamphile-Le May depuis 1915. En 1999, en relation avec un projet ayant pour objectif de mettre aux normes du Code du bâtiment cet immeuble patrimonial, il fut décidé par les autorités de

système de chauffage était d'origine, soit d'antiques calorifères alimentés à l'eau.

Déjà en 1981, les premiers travaux de mise aux normes s'étaient amorcés avec l'installation d'escaliers de secours au bout de l'aile est. On y avait à l'occasion déménagé le bureau installé dans l'aire occupée aujourd'hui par cet escalier. La Direction de la Bibliothèque, tout comme ses employés, souhaitait depuis longtemps cependant un réaménagement majeur des lieux afin de mieux les adapter aux besoins des usagers et des employés, et d'accroître la présence des technologies de l'information et de la documentation. Mais le principal

Au rez-de-chaussée, des vitrines d'exposition ont été installées, mettant davantage en valeur l'oeuvre de Guido Nincheri.
Photos : Daniel Lessard



l'Assemblée de procéder à la rénovation des locaux occupés par la Bibliothèque. Les travaux se sont échelonnés de janvier 2000 à avril 2002. En tout, un peu plus de deux millions de dollars y furent consacrés.

L'immeuble Pamphile-Le May n'avait pas connu de rénovations majeures depuis sa construction, hormis la rénovation du sous-sol en 1966¹ et l'aménagement de locaux pour la télédiffusion des débats en 1978. Au fil de ces années, on y avait renouvelé une partie de l'infrastructure électrique, ajouté des conduites d'eau et effectué quelques réaménagements mineurs pour satisfaire des besoins ponctuels. Le



défi de ce projet n'aura pas été tant de rénover un immeuble patrimonial tout en lui conservant son cachet d'autrefois, mais bien de le faire en maintenant sur place, durant les travaux, les services offerts et l'accès aux collections.

Une poussiéreuse mise aux normes : janvier à novembre 2000

La première phase des travaux s'est amorcée à la Bibliothèque en janvier 2000 et s'est terminée en novembre de la même année. Il s'agissait d'installer un système de protection contre les incendies² composé de gicleurs et d'un réseau de détecteurs de fumée et de chaleur.

Ce fut l'une des périodes difficiles des travaux, même si ceux-ci s'effectuaient la nuit. En effet, pour accéder aux plafonds et y installer la tuyauterie et le filage nécessaires au fonctionnement du système, les ouvriers devaient déplacer à chaque fin de journée les bureaux des employés du rez-de-chaussée et replacer le tout avant leur départ. Chaque matin, les employés concernés retrouvaient leur bureau en désordre. Le plus difficile à vivre au quotidien était la présence de poussière de plâtre produite lors du percement des plafonds et de l'installation des tuyaux de gicleurs. Une équipe de préposés à l'entretien ménager tentait tant bien que mal de « réparer les dégâts » entre 6 h et 8 h avant l'arrivée des employés. À 9 h, il fallait souvent reprendre l'époussetage des bureaux!

Pendant la session du printemps 2000, et ce durant deux semaines, le service de la référence était assuré, après 17 h, par des employés localisés dans l'immeuble Jean-Antoine-Panet, car il était impossible de répondre aux demandes des parlementaires ou d'accéder aux collections de façon sécuritaire à travers les débris, le bruit et la fumée.

À la suite de ces travaux s'imposait une opération de nettoyage en profondeur des collections du rez-de-chaussée, des périodiques et des microdocuments au sous-sol. On procéda en mai à l'engagement d'étudiants qui, munis d'aspirateurs et de linges³, procédèrent au nettoyage de chacune des monographies, des revues et des boîtes de microfilms de nos collections, et c'est dans un concert très « techno » que s'effectua tout au cours de l'été 2000 le travail

des employés du Service de la référence. La tâche se poursuivit jusqu'en mars 2001 avec la contribution d'une étudiante surnuméraire. Un manque de temps et les travaux de la phase subséquente nous incitèrent à reporter le dépoussiérage des revues et des journaux du magasin.

Au rythme du marteau-pilon : juin à décembre 2001

Cette deuxième phase fut principalement marquée par des travaux d'infrastructure pour les besoins des étages supérieurs de l'immeuble et du changement des systèmes de chauffage et d'éclairage. Les plafonds que l'on avait temporairement refermés à la fin de la phase précédente furent de nouveau ouverts afin de permettre le passage de tuyaux et de fils pour alimenter les étages supérieurs de l'immeuble. On réinstalla les pellicules de polyéthylène pour « protéger » les collections du rez-de-chaussée. On retira les anciens calorifères et on perça les dalles de marbre des pieds de fenêtre pour y installer la sortie d'air pour le nouveau système de chauffage et de climatisation. La mise au point de ce système ventilo-convecteur fut des plus pénibles pour les employés; il faisait alternativement trop chaud ou trop froid selon le moment de la journée. Le problème trouva une solution lorsqu'un système de ventilation d'appoint fut mis en fonction.

Les employés du nouvel entrepreneur effectuaient une partie de leurs travaux durant le jour. Marteaux-pilons, chariots élévateurs et perceuses marquaient le rythme des activités quotidiennes des employés de la référence. Pendant deux semaines, en novembre, on déménagea l'équipe de la référence dans les bureaux de coin afin de compléter les travaux dans les plafonds.

Le grand réaménagement : janvier à avril 2002

Sous la houlette du nouveau directeur M. Philippe Sauvageau, nommé en mars 2001, les travaux de cette phase concentrèrent

leur attention sur l'ajout de nouveaux espaces de travail, la rénovation du sous-sol et l'ameublement. Le programme des besoins fut revu et étoffé afin de prendre en compte les besoins distincts des aires de travail, de rangement et de consultation des collections. Les plans de rénovation du sous-sol furent repris dans une perspective d'un aménagement plus fonctionnel des espaces consacrés à la consultation des périodiques, à leur rangement et au travail des employés.

Tout au long du projet, l'architecte responsable du chantier, M. Claude Trottier, fut très attentif aux besoins de la Bibliothèque. Sa contribution active et imaginative permit la mise en place de solutions respectueuses des attentes des usagers, des employés et des contraintes des technologies de l'information dans le respect du concept architectural d'origine.

Les nouveaux espaces de travail et de consultation

La décision de construire deux nouveaux bureaux et deux nouvelles salles de consultation au-dessus des bureaux de coin du rez-de-chaussée, prise lors de la phase précédente, fut maintenue. Ces bureaux disposaient de plafonds très élevés, et la Direction de la Bibliothèque souhaitait depuis plusieurs années⁴ occuper cet espace perdu.

Les prescriptions du Code du bâtiment interdisaient, sans l'ajout d'issues de secours, la présence permanente d'employés dans les futurs bureaux. Ces contraintes nous obligèrent à construire un bureau à chacune des ailes de la Bibliothèque et à réserver le reste de l'espace nouvellement acquis à deux salles de consultation des collections. Le plan de travail de mise aux normes incluait la construction d'un nouvel escalier de secours à l'extrémité de l'aile ouest, ainsi que l'ajout d'un escalier aux mezzanines nord-est et nord-ouest, afin de faciliter l'évacuation des personnes en cas d'urgence. Lors de la construction des nouveaux escaliers, on essaya de reproduire la forme et les motifs des escaliers construits à l'origine.

La Bibliothèque, à l'exception du sous-sol depuis 1966, ne disposait pas de système de climatisation. Cette situation était fort incommode pour les employés durant l'été et préjudiciable à la bonne conservation des collections. De plus, le système de chauffage d'origine avec calorifère de fonte étant désuet, la Direction de la gestion immobilière souhaitait profiter de cette rénovation pour moderniser le mode de chauffage⁵ et introduire la climatisation au rez-de-chaussée. Ces améliorations étaient d'autant plus utiles qu'elles permettaient d'éliminer au sous-sol la tuyauterie servant au chauffage et de récupérer de l'espace dans la salle de lecture et le rangement dans le magasin.

Les déménagements des collections

La rénovation du sous-sol présentait un défi différent de celui du rez-de-chaussée. Le réaménagement des aires de travail, la démolition de l'ancien système de chauffage, la pose de nouveaux panneaux électriques et de nouvelles installations sanitaires exigeaient une libération des espaces occupés par les employés et la réinstallation temporaire d'une partie des collections de la salle de lecture et du magasin. Avant le début des travaux au sous-sol, certaines collections furent déplacées au local des archives du 200, chemin Sainte-Foy, et la collection spéciale, dont la collection Chauveau, fut transférée pour un an à la Bibliothèque nationale du Québec à Montréal.

La construction d'une voûte⁶ au sous-sol pour y loger les collections spéciales faisait partie du projet. Elle servira pendant les travaux à loger temporairement une partie des employés, et on y aménagea une salle de lecture des périodiques pour les usagers. La voûte accueillera par la suite des collections spéciales, dont la collection Chauveau, et les originaux des lois refondues du Québec.

Une réponse aux besoins des usagers

L'une des principales préoccupations du directeur dès son entrée en fonction, fut de redonner une cohérence et une meilleure

fonctionnalité aux espaces occupés par la Bibliothèque. Rappelons qu'au fil des ans les aires de travail des employés avaient envahi celles normalement dévolues aux usagers et aux collections, étant donné l'accroissement des services offerts aux parlementaires et la hausse du nombre des employés.

On installa au rez-de-chaussée un grand comptoir de référence derrière lequel un bibliothécaire et des techniciens en documentation peuvent accueillir les usagers



et répondre à leurs demandes. De petits comptoirs sous la responsabilité de techniciens en documentation spécialistes des publications gouvernementales complètent l'encadrement des usagers. La collection des journaux courants fut rapatriée du sous-sol et placée dans une nouvelle salle de lecture au rez-de-chaussée. Cette aire de consultation et de lecture retrouvait ainsi sa fonction première après une éclipse d'une vingtaine d'années. Une table basse et des fauteuils confortables favorisent la lecture des dernières nouvelles de la presse écrite québécoise, canadienne et étrangère.

L'ameublement mis à la disposition des usagers était plutôt hétéroclite, vieillot et

inadapté au besoin d'une bibliothèque. On s'employa à redonner aux lecteurs et aux chercheurs de vraies tables de travail avec fauteuils confortables. Ces grandes tables de chêne avec une surface de travail en stratifié noir se marient bien avec le carrelage du plancher et le marbre orangé des colonnes. On mit à la disposition des usagers quatre ordinateurs pour la consultation du catalogue, des banques de données locales ou disponibles par l'inforoute. De plus, l'agencement de ce mobilier fut conçu de sorte à permettre un déplacement

des tables pour faire place à des activités culturelles ou protocolaires comme le lancement de publications ou des réceptions de la Présidence. Les anciennes bibliothèques de bois des bureaux de coin furent déménagées dans les salles de consultation nouvellement aménagées et dans les bureaux du directeur et de sa secrétaire. Adjacentes aux murs de la verrière, de magnifiques vitrines en verre furent installées



La nouvelle aire de consultation destinée à la lecture de la presse courante, aménagée à l'endroit où se trouvaient autrefois les bureaux de membres du personnel. Photos : Daniel Lessard

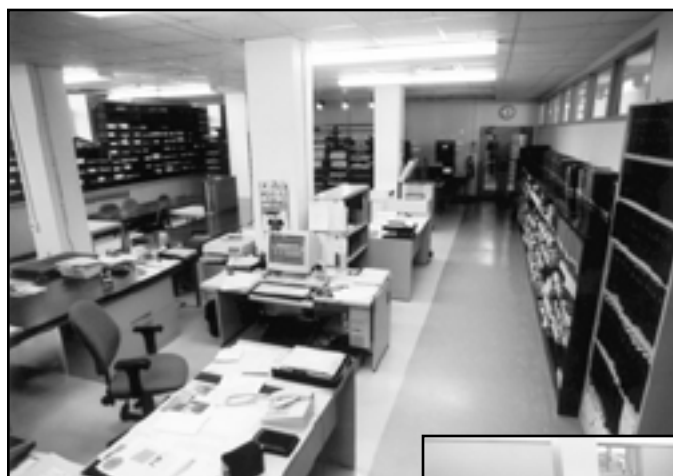
afin d'exposer les documents anciens ou les acquisitions notables de la Bibliothèque. Conçues de façon à être amovibles, ces vitrines pourront éventuellement servir à des expositions dans le hall d'entrée de l'Assemblée.

Le changement de l'éclairage central et des rayons était prévu dans le programme afin de rencontrer les normes pour un environnement de bibliothèque. Au cours de cette phase, on installa de superbes lustres qui s'harmonisent à l'architecture des lieux et facilitent la lecture sans lampe d'appoint. Ce nouvel éclairage permit de faire ressortir les caissons des plafonds et la riche composition des colonnes de marbre belge tout en facilitant le repérage des documents sur les rayons jusque-là mal éclairés.

supprima un bureau et on augmenta l'espace de la salle de photocopie, tout comme celle des employés. Les appareils de lecture de microfilms furent déplacés dans le secteur sud-ouest de la salle de lecture. Celle-ci, agrandie à la suite de la disparition de la tuyauterie installée à sa périphérie, put accueillir de grandes tables de consultation semblables à celles de l'étage supérieur. On réinstalla les rayons de revues courantes, le meuble des cartes et plans, ainsi que le classeur de documents multimédia accompagné d'un ordinateur et d'un magnétoscope.

Le renouvellement de l'ameublement se fit dans le même esprit que ce qui avait été réalisé au rez-de-chaussée, soit un mobilier intégré pour les employés ainsi qu'un comptoir de référence pour accueillir les usagers dès leur arrivée au sous-sol. Les accès au magasin, à la microthèque et à la voûte sont

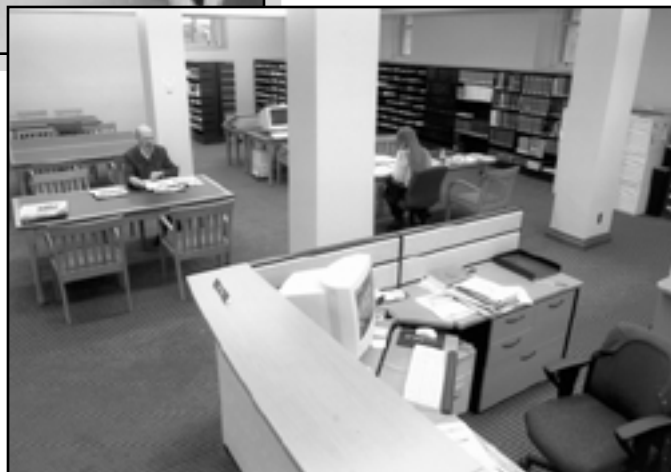
Le sous-sol de la Bibliothèque, avant et après les rénovations
Photos : Daniel Lessard



Il restait à organiser les aires de travail des employés œuvrant en dehors des comptoirs de référence. Étant donné les limites d'espace, la solution d'un ameublement intégré s'est vite imposée. On procéda à la réfection des planchers des bureaux de coin, lesquels retrouvèrent le lustre du bois installé à l'origine. Les deux bureaux de l'aile ouest purent accueillir chacun trois bibliothécaires dans un environnement propice au travail intellectuel.

Un sous-sol réaménagé

Le sous-sol de la Bibliothèque connu, à compter de la fin mai 2001, un ensemble de transformations qui changèrent profondément le visage du secteur des périodiques. On abattit le mur de la salle de lecture, on



depuis février 2002 contrôlés par des cartes magnétiques.

Cette entreprise de rénovation fut une période difficile à vivre pour tous les employés du Service de la référence. La cohabitation des activités d'un chantier de construction et de celles de la référence dans

une bibliothèque parlementaire n'est pas une formule des plus efficaces pour les uns comme pour les autres. Il faut reconnaître la grande générosité, la coopération, le dévouement et la patience de tous ceux et celles qui ont, pendant ces vingt-sept mois, tenté de fournir un travail professionnel aux parlementaires et à leurs collaborateurs

malgré le bruit, la saleté, la fumée, les pannes d'électricité, qui sont le lot de tout chantier de construction. Les employés ont accepté tous ces avatars car ils appelaient de leurs vœux depuis longtemps ces changements nécessaires à une meilleure qualité des services documentaires offerts à la représentation nationale.

1. Jusque-là, le sous-sol était sur terre battue recouverte d'un plancher de bois et était éclairé par des ampoules incandescentes. On y a coulé un plancher de béton, refait les divisions pour y aménager une salle de lecture, un magasin pour les périodiques, des locaux fermés pour la photocopie et la reliure, et installé un système de climatisation réservé au sous-sol.

2. Le système de gicleurs est de type « pré-action » à zones indépendantes, c'est-à-dire que les tuyaux ne contiennent pas d'eau en permanence. Lorsque les détecteurs de chaleur et de particules ioniques (fumée) s'entendent pour signaler une élévation anormale de la température et la présence de fumée dans une zone donnée, un signal d'alarme est transmis au poste de commandement de la Direction de la sécurité, et les canalisations principales se remplissent d'eau. La zone affectée, et uniquement celle-ci, est arrosée après un délai de quelques minutes, permettant aux employés de réagir et d'interrompre le processus si nécessaire.

3. Idéalement, la location d'aspirateurs munis de deux filtres (l'un à l'entrée, l'autre à la sortie) aurait dû être la norme pour le nettoyage d'une bibliothèque. La non-

disponibilité d'un tel équipement dans les délais voulus nous a obligés à retenir un appareil avec une bonne capacité de succion et un moteur moins bruyant que les aspirateurs d'usage courant. Notre choix s'est arrêté sur un aspirateur italien dont la forme, aux dires des étudiants, rappelait celle du personnage R2D2 des films de Lucas. L'opération n'en fut pas moins difficile et peu motivante pour la plupart des étudiants et nécessita une attention soutenue du responsable de la référence afin de motiver et de diversifier les tâches de la troupe.

4. Bibliothèque de l'Assemblée nationale, Comité d'étude sur la Bibliothèque, *Pour une rénovation administrative de la Bibliothèque : rapport*, Québec, 1985-1986, 120 p. Voir aussi l'encadré qui suit.

5. Le nouveau système composé de ventilo-convecteurs prit la place des anciens calorifères. On perça le marbre des pieds de fenêtres afin de faciliter la circulation de l'air. Le même appareil chauffera et climatisera en inversant la température de l'eau qui circule dans les serpentins.

6. La voûte, dont l'accès est contrôlé, est climatisée et conçue pour résister deux heures à un incendie.

Comme le soulignait l'article précédent, deux nouveaux bureaux et deux nouvelles salles de consultation ont été aménagés au-dessus des bureaux de coin du rez-de-chaussée dans le cadre des rénovations de la Bibliothèque. Déjà en 1967, le directeur de la Bibliothèque de l'époque, M. Jean-Charles Bonenfant, souhaitait un tel réaménagement. « Dans le programme d'améliorations, il reste à réaliser la construction de quatre bureaux au-dessus des bureaux actuels des quatre coins de la Bibliothèque », écrivait-il le 24 août 1967 à l'Orateur de l'Assemblée législative, M. Rémi Paul. « Ces nouveaux bureaux créeraient non seulement un peu plus d'espace, mais en outre ils permettraient de faire travailler une partie du personnel dans les conditions requises. Ces travaux ont été approuvés techniquement par le ministère des Travaux publics ; des plans et devis ont été rédigés, mais il semble que, par économie, on hésite maintenant à les faire effectuer. »

LE MODE DE SCRUTIN : QUELQUES JALONS HISTORIQUES

André Grenier

Direction des études documentaires

Afin de donner suite à un mandat d'initiative dont le but est d'évaluer le mode de scrutin actuel et les solutions de remplacement, la Commission permanente des institutions aura bientôt l'occasion d'entendre l'opinion des premiers intéressés, les citoyens. En effet, des auditions publiques se tiendront entre octobre 2002 et janvier 2003, dans dix villes du Québec. Il s'avère opportun de revoir à cette étape les grandes périodes de la réforme électorale au Québec : 1966 à 1972, dominée par la question de la carte électorale; 1976 à 1985, marquée par un train de mesures de démocratisation et 1998 à 2002, période caractérisée par un nouveau questionnement du mode majoritaire uninominal à un tour.



1966 à 1972 : Un constat des failles et quelques propositions de réformes

La conscience publique s'éveille aux réalités du mode de scrutin majoritaire en 1966, quand l'Union nationale prend le pouvoir avec un pourcentage de voix largement inférieur à celui du Parti libéral¹. L'ancienne formation des Duplessis, Sauvé, Barrette, Prévost, Talbot, alors dirigée par Daniel Johnson, obtient 40,9 % des voix et 57 députés. Le Parti libéral, avec à sa tête le premier ministre sortant, Jean Lesage, obtient 47 % des voix, mais seulement 50 députés². Ce

résultat malséant sera surtout imputé aux défauts de la carte électorale. Au début de la campagne de 1966, Daniel Johnson avait indiqué que son parti « irait chercher ses comtés un à un³ ». Le parti entendait mener une campagne de « pilonnage intensif mais isolé ». Cette stratégie semble avoir porté fruit dans la couronne de Montréal, avec des victoires imprévues dans Richelieu, Saint-Hyacinthe, Iberville, Terrebonne et L'Assomption. La victoire s'explique aussi par un « balayage » dans la région de Québec.

Quatre jours après l'élection, l'éditorialiste du *Devoir*, Jean-Marc Léger, propose l'adoption d'un système mixte, alliant un mode majoritaire à deux tours (d'inspiration française) à une « dose de proportionnalité⁴ ». Déjà en 1965, le Rassemblement pour l'indépendance nationale (RIN) avait proposé dans son programme politique l'introduction dans le système électoral d'une part de proportionnelle.

L'élection du 29 avril 1970 provoquera une nouvelle fois une distorsion de la représentation. Cette fois, c'est plus particulièrement le Parti québécois qui en fait les frais car, arrivé deuxième en nombre de suffrages, il obtient nettement moins de sièges que l'Union nationale et le Ralliement créditiste.

Au lendemain de l'élection de 1970, *Le Devoir* considère le résultat absurde et incompatible avec les principes du régime parlementaire⁵. *La Presse* se fait cinglante : « nous sommes en présence d'une supercherie que nous ne saurions plus longtemps tolérer⁶ ». *La Tribune* ironise : « actuellement, un libéral est élu par 20 000 personnes et un péquiste, par 90 000 personnes⁷ ».

Certaines personnes perdent confiance dans le système de représentation et se tournent vers l'action violente. Rapidement, plusieurs verront dans le résultat de 1970 une des causes de la crise d'Octobre, puisque la voie parlementaire semble inaccessible à ses protagonistes.

Le 17 juin 1970, la Chambre confie à la Commission de l'Assemblée nationale (CAN) le mandat d'étudier la réforme électorale, ce qui comprend la question de la carte électorale et celle du mode de scrutin. Au cours des travaux de cette commission, le constitutionnaliste Jean-Charles Bonenfant proposera aux membres un mode de scrutin mixte « 3/4 - 1/4⁸ ». Deux semaines plus tard, le politologue Vincent Lemieux présentera la « représentation proportionnelle régionale modérée » (RPRM)⁹.

À la fin des auditions de la CAN, le désaccord des spécialistes fait en sorte que le mode de scrutin traditionnel apparaît aux parlementaires comme un moindre mal. « Le gouvernement conclut que l'état actuel de la réforme électorale commande d'agir en ce qui a trait à la carte électorale, tandis que l'orientation définitive du mode de scrutin est à trouver¹⁰ ».

Le 25 novembre 1971, la Commission de l'Assemblée nationale forme un comité d'étude pour examiner en profondeur le mode de scrutin existant et présenter aux parlementaires des solutions pratiques. Le groupe de sages comprend le président général des élections, François Drouin, et les professeurs Gilles Lalande, Jean Meynaud et Vincent Lemieux. Des quatre membres, seul le dernier est partisan de la réforme¹¹.

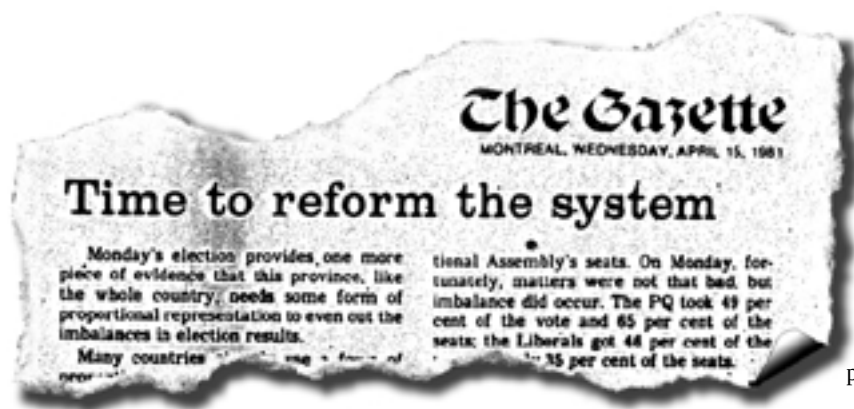
En juin 1972, le comité Drouin dépose un premier rapport, sans recommandations. Ce rapport reconnaît que l'étude exhaustive

de la question n'a pas encore été réalisée. Les auteurs souhaitent un nouveau mandat, qui leur permettrait de proposer des solutions pratiques. La conclusion propose trois options : une formule inspirée du système mixte allemand, le vote unique transférable irlandais et la représentation proportionnelle modérée.

En décembre 1972, M. Robert Bourassa évoque certains avis qui ont été transmis au gouvernement. Ces avis suggèrent d'agir avec prudence, car la réforme « peut mettre en danger la stabilité de tous les gouvernements éventuels¹² ». Le gouvernement n'est donc pas convaincu que la proportionnelle constitue une bonne solution.



Bien que la question du mode de scrutin demeure en suspens, le gouvernement libéral des années 1970 prend des mesures pour refondre en profondeur la carte électorale et abolir les « comtés protégés », ces 18 circonscriptions dont l'existence découlait de l'article 80 de la *Loi constitutionnelle de 1867*¹³. Cette nouvelle carte ne réussit que partiellement à atténuer les distorsions du régime électoral. Ainsi, lors de l'élection de 1973, le Parti québécois augmente sa part des votes (de 23 % à 30 %), gagne le statut d'Opposition officielle, mais il se voit également dépouillé de l'un de ses sept sièges à la Chambre. Avec 55 % des voix, le Parti libéral obtient 93 % des sièges (102 sur 110). Il n'y aura pas de campagne d'opinion publique comme en 1970, en dépit de ces résultats incongrus, car l'attention est plutôt tournée vers la question des caisses électorales¹⁴.



les quatre grands objectifs d'une réforme, lesquels ont été adoptés par le Conseil exécutif. Ces quatre objectifs synthétisent bien la problématique et peuvent encore guider la réflexion, vingt-trois ans plus tard :

1976 à 1985 : Un processus en quête de légitimité populaire et d'un consensus parlementaire

Après l'arrivée au pouvoir du Parti québécois, un ministre d'État à la Réforme électorale et parlementaire est désigné en la personne du député de Maisonneuve, Robert Burns. Les 5 juin 1978 et 14 février 1979, ce dernier soumet au Conseil exécutif deux mémoires sur le mode de scrutin. Le deuxième de ces mémoires met de l'avant la représentation proportionnelle régionale modérée du professeur Lemieux.

Les propositions du ministre font partie d'un projet plus large comprenant la question du financement des partis, une loi sur la consultation populaire, la réglementation des sondages, l'uniformisation des lois électorales, une liste unique et permanente des électeurs, etc.¹⁵.

Le 24 avril 1979, Robert Burns dépose un livre vert à l'Assemblée nationale¹⁶. Dans ce document de consultation, apparaissent

1. éliminer, ou tout au moins sérieusement diminuer, les distorsions entre la proportion du vote populaire reçue par les partis et la proportion subséquente de sièges accordés aux partis;
2. contribuer à assurer la stabilité gouvernementale;
3. établir un élément de représentation régionale;
4. dans la mesure où il faut recourir à la technique des listes, s'assurer de leur caractère vraiment démocratique, c'est-à-dire éviter le contrôle des listes par les seuls états-majors des partis.

En mai 1979, le ministre Burns entreprend une tournée de consultations régionales. Cependant, malade, il se voit contraint de quitter la vie politique, en août 1979, sans que le processus soit achevé.

En juin 1981, le Secrétariat à la réforme électorale du gouvernement relance le projet de RPRM. Le premier ministre René Lévesque, sans prendre parti, accueille favorablement une note qui lui est adressée personnellement¹⁷. En novembre 1981, le discours inaugural évoque un nouveau mode de scrutin qui pourrait être proposé à l'unisson des partis, avant la fin de la session.

Appliquée aux résultats de l'élection de 1981, la RPRM aurait donné 65 sièges au Parti québécois, au lieu de 80, et 57 au Parti libéral, au lieu de 42. Aussi, la proposition du Secrétariat est-elle mal accueillie par la députation ministérielle.



Commission de la représentation électorale : MM. Guy Bourassa, Pierre-F. Côté et Marc-André Lessard, 1983.
Photo : Bernard Vallée.
Source : Archives nationales du Québec

En 1982 et 1983, les instances régionales et l'exécutif du Parti québécois étudient différentes versions d'un mode mixte et compensatoire¹⁸. L'une de ces versions, appelée « représentation proportionnelle compensatoire régionale » (RPCR) apparaît avec la RPRM, dans un document de consultation du ministre Marc-André Bédard, publié le 3 juin 1982. Ce système suppose l'élection de 94 députés selon le mode majoritaire et 28 à la proportionnelle¹⁹. Les critiques de cette formule s'en prennent au fait qu'elle créerait deux catégories de députés. En outre, la compensation proposée ne se fait pas en fonction des régions administratives, créant plutôt des régions jugées artificielles par certains.

Le 22 juin 1983, l'Assemblée nationale confie à la Commission de la représentation électorale (CRE) le mandat d'évaluer à nouveau le mode de scrutin majoritaire et d'étudier les autres formules déjà proposées. Le 10 août, le Secrétariat à la réforme électorale publie une nouvelle brochure, dans laquelle le ministre Bédard appuie la RPRM²⁰.

La Commission de la représentation électorale organise une consultation publique au cours de laquelle 220 mémoires et 200 opinions seront transmis. Dans son rapport final du 28 mars 1984, la Commission propose l'adoption d'une « proportionnelle territoriale », un système dérivé de la RPRM.

Le premier ministre Lévesque fait adopter la recommandation de la Commission de la représentation électorale par le Conseil des ministres, mais il se bute à quelques reprises à une fin de non-recevoir de son caucus²¹. En 1983, Robert Bourassa reprend la direction du Parti libéral et, contrairement à son successeur et prédécesseur Claude Ryan, il se montre défavorable à la proportionnelle. Durant l'automne 1984, le Conseil général du Parti libéral confirme son opposition à tout changement avant la prochaine élection. Le 9 octobre, s'ouvrent les travaux d'une commission parlementaire

pour étudier le rapport de la CRE. Avant même le début des travaux, le sort de la proportionnelle territoriale apparaît déjà joué²². Les discussions seront marquées par des attaques de l'Opposition à l'endroit de la Commission de la représentation électorale, alors que les députés ministériels se montrent peu enthousiastes envers le système proposé.

Au moins de façon temporaire le premier ministre Lévesque renoncera donc à la réforme. Un projet de loi avait déjà été rédigé. Lors de la démission de M. Lévesque, en juin 1985, le projet de réforme du mode de scrutin se trouve toujours sur sa table de travail. Selon l'ancien député de Saint-Jean, Jérôme Proulx, « [la] plus grande déconvenue [du premier ministre] au caucus lui vint de l'avortement de son projet concernant la représentation proportionnelle [...] Il croyait en l'absolue nécessité de ce mode de représentation électorale²³ ».

Dans un mémoire de maîtrise qu'elle a déposé en 1992, M^{me} France Lavergne expliquera l'échec du processus à la fois par la non-légitimité populaire du projet et par le non-consensus des membres de l'Assemblée nationale, « deux facteurs intimement liés qui sont la cause de l'hibernation de la réforme du mode de scrutin au Québec²⁴ ». La population, écrit-elle, n'est pas en mesure d'évaluer et de légitimer un changement du mode de scrutin, parce qu'elle n'a jamais été impliquée, informée et guidée en ce sens.

L'emploi du mode de scrutin d'origine britannique est devenu une valeur à laquelle la société s'identifie, ce qui constitue un obstacle de taille au changement. Malgré tout, une faible majorité de l'opinion appuie une modification du mode de scrutin, selon des enquêtes réalisées de 1978 à 1983²⁵. Il y a donc ambivalence au sein de la population. Les députés de l'époque perçoivent également la possibilité de changement comme une régression ou une perte de leur pouvoir, car cette modification obligerait à redéfinir le système électoral sur des nouvelles bases,

dont les conséquences leur apparaissent incertaines²⁶.



1998 à 2002 : Une résurgence de l'intérêt pour une meilleure représentativité

En dépit de l'analyse qui précède, plutôt pessimiste, si l'on se place dans la perspective d'une réforme, les résultats des élections générales du 30 novembre 1998 ravivent les critiques à l'endroit du mode de scrutin majoritaire²⁷. Pour la troisième fois depuis 1944, le premier parti en termes de votes a perdu les élections, en raison du nombre de sièges obtenus. En mai 2001, le Mouvement pour une démocratie nouvelle (MDN) est mis sur pied, dans le but de susciter un débat public sur le système électoral. Ce groupe comprend notamment des personnalités affiliées aux trois partis ayant des députés à l'Assemblée nationale. Le droit à l'égalité et le principe fondamental « un électeur, un vote » sont bafoués, entend-on de nouveau²⁸. En novembre 2001, le Directeur général des élections, Marcel Blanchet, avance que le Québec est maintenant mûr pour une réforme²⁹. Les grands partis s'entendent pour discuter de la possibilité d'une réforme, ce qui ne s'était pas vu depuis 1985.

Le programme 2000 du Parti québécois met de l'avant une proportionnelle compensatoire, quoique dans le contexte d'un État souverain. Tout en appuyant le maintien de députés de circonscription, le programme péquiste propose d'ajuster le

total des députés de chaque parti en fonction de leur sous-représentation dans une région ou l'autre.

En janvier 1999, lors d'un caucus tenu à Pohénégamook, le chef de l'Opposition officielle, Jean Charest, donne son appui à la proportionnelle compensatoire³⁰. La résolution cadre n° 7, adoptée lors du congrès d'octobre 2000 s'énonce ainsi :

Il est résolu par le Parti libéral du Québec :

- 7.1 qu'un prochain gouvernement libéral mettra en œuvre un ensemble de réformes des institutions démocratiques afin de ramener la personne, le citoyen, au cœur des préoccupations de l'État;
- 7.2 qu'à cette fin :
- 7.2.1 soit proposée une réforme du mode de scrutin pour introduire des modalités de vote proportionnel [...]

Enfin, le programme 2001 de l'ADQ est du même ordre et propose de modifier le mode de scrutin actuel afin d'y intégrer une composante proportionnelle, de manière à permettre une réelle représentativité de l'électorat.

Le 19 décembre 2001, la Commission des institutions de l'Assemblée nationale adopte une motion pour entreprendre un mandat d'initiative, comprenant les volets suivants :

- évaluer le mode de scrutin actuellement en vigueur;
- étudier les différentes avenues de réforme du mode de représentation;
- mesurer l'impact d'une réforme sur la représentation, notamment celle des régions, sur le rôle et le fonctionnement des institutions parlementaires, sur la formation et la stabilité des gouvernements et, de façon plus générale, sur le système politique au Québec.

Le 30 janvier 2002, le président de la Commission, Roger Bertrand, est nommé ministre délégué à la Santé et aux Services

sociaux. Le 12 mars 2002, M. Bertrand est remplacé à la présidence de la Commission par le député de Bellechasse, Claude Lachance. À la vice-présidence demeure le député de Verdun, Henri-François Gautrin.

En conférence de presse, le 11 juin 2002, le président Lachance mentionne que les recommandations de la Commission devront tenir compte des impératifs de stabilité des gouvernements dans le cadre d'une proportionnelle, en offrant la meilleure représentation territoriale possible et en réduisant les distorsions qu'implique le mode de scrutin majoritaire actuel³¹.

Comme les objectifs retenus par le Conseil des ministres, en 1979, la formulation de ce mandat d'initiative accorde une place importante à la fois à la préservation de la stabilité gouvernementale et à la fidélité de la représentation. Depuis quelques années, l'intérêt des spécialistes semble s'être déplacé de la proportionnelle avec scrutin de

liste (RPRM et autres) vers les modes de scrutin mixtes (compensatoires)³². Les choix qui ont été faits en Nouvelle-Zélande et en Écosse, ainsi que la publication du rapport Jenkins, en Angleterre³³, ne sont sans doute pas étrangers à cette évolution. Nous avons en outre relevé que les trois partis représentés à l'Assemblée nationale réfèrent à l'introduction d'une *proportionnelle compensatoire* ou d'une *composante proportionnelle*, dans la dernière version de leurs programmes, ce qui évoque les systèmes mixtes.

D'autres s'intéressent au vote unique transférable (VUT), une forme de proportionnelle qui permet le vote pour des candidats plutôt que pour des listes³⁴. Le VUT a déjà été utilisé au Manitoba, en Alberta et dans certaines municipalités de l'Ouest canadien. Il est toujours utilisé en Irlande, à Malte, dans l'État australien de Tasmanie et lors des élections sénatoriales australiennes.

1. Russell Ducasse, *Le mode de scrutin au Québec : synthèse, chronologie et bibliographie* (1970-1982), Bibliothèque de l'Assemblée nationale, Division de la recherche, 1983, Collection « Bibliographie et documentation », n° 12, p. 3.
2. Cette situation de défaite en voix du parti majoritaire s'était déjà produite en 1944 et elle devait se reproduire à nouveau en 1998. En 1944, avec 39,4 % des voix, le Parti libéral perdit les élections aux mains de l'Union nationale (38 %). Le même Parti libéral subit la défaite lors des élections de 1998, malgré un pourcentage de voix légèrement plus élevé que le Parti québécois (PLQ, 43,5 %; PQ, 42,9 %).
3. Paul Cliche, *Le Devoir*, 7 juin 1966, p. 5.
4. Jean-Marc Léger, « Le système électoral : il faut concilier justice et efficacité », *Le Devoir*, 9 juin 1966, p. 4.
5. Paul Sauriol, « Un régime électoral qui fausse la représentation parlementaire », *Le Devoir*, 1^{er} mai 1970, p. 4.
6. Jean Pellerin, « Pourquoi le PQ a été roulé ? », éditorial dans *La Presse*, 4 mai 1970, p. 4.
7. Charles-André Beaudoin, « Actuellement : un libéral par 20,000 personnes... un PQ par 90,000 personnes », *La Tribune*, 4 mai 1970, p. 8.
8. L'élection de 30 députés au scrutin de liste pour l'ensemble du Québec, 90 autres députés demeurant élus dans des circonscriptions uninominales au scrutin majoritaire à un tour. *Journal des débats*, 18 mars 1971, B-712.
9. *Journal des débats*, 1^{er} avril 1971, B-810.
10. France Lavergne, *Hibernation de la réforme du mode de scrutin au Québec*, Université Laval, Département de science politique, 1992, p. 8-9 (mémoire M. Sc.).
11. Ducasse, *op. cit.*, p. 9.
12. *Journal des débats*, 7 et 8 décembre 1972, p. B-7070. Aussi :

Journal des débats, 14 décembre 1972, p. 3233.

13. En 1867 les comtés protégés étaient au nombre de 12 mais cette liste augmenta plus tard, par subdivision des circonscriptions. Voir Directeur général des élections, *La carte électorale du Québec*, 1990, p. 10.

14. Louis Massicotte et André Bernard, *Le scrutin au Québec : un miroir déformant*, Montréal, Hurtubise HMH, Cahiers du Québec, Collection Science politique, 1985, p. 175.

15. *Ibid.*, p. 177-178.

16. Robert Burns, *Un citoyen, un vote. Livre vert sur la réforme du mode de scrutin*, avril 1979, p. 37.

17. Ducasse, *op. cit.*, p. 16.

18. Massicotte et Bernard, *op. cit.*, p. 204.

19. Le ministre d'État à la Réforme électorale (Marc-André Bédard), *La réforme du mode de scrutin. Document de consultation* (comprend neuf études déposées à l'Assemblée nationale), Québec, juin 1982, 122 p.

20. Gouvernement du Québec, ministère du Conseil exécutif, Secrétariat à la réforme électorale, *La proportionnelle régionale. Un nouveau système électoral*, 31 p.

21. Paul Cliche, *Pour réduire le déficit démocratique. Le scrutin proportionnel*, Montréal, l'aut' journal, 1999, p. 52.

22. Massicotte et Bernard, *op. cit.*, p. 214.

23. Jérôme Proulx, « René Lévesque à l'Assemblée nationale et au «caucus» des députés », Yves Bélanger et Michel Lévesque, *René Lévesque, l'homme, la nation, la démocratie*, Sillery, Presses de l'Université du Québec, 1992, p. 137.

24. Lavergne, *op. cit.*, p. 61 (conclusion générale).

25. *Ibid.*, p. 45.

26. *Ibid.*

27. Les articles sur ce sujet sont nombreux dans les journaux. Par exemple : Louis Massicotte et André Blais, « Pour un mode de

scrutin mixte? Les élections de 1998 constituent un exemple classique des vices de notre mode de scrutin », *La Presse*, 9 décembre 1998, p. B3.

28. « La réforme du mode de scrutin doit devenir une priorité », lettre ouverte dans *La Presse*, 5 décembre 2000, p. A19. Dans le Renvoi sur les circonscriptions électorales provinciales (1991) 2 R.C.S., 158s., la Cour suprême du Canada a fait du concept de la « représentation effective » des électeurs le cœur même du droit de vote. Ce concept signifie que la Cour rejette l'égalité absolue des circonscriptions électorales. En élaborant une carte électorale, le législateur peut être amené à établir des distinctions pour protéger certaines caractéristiques reliées à l'histoire, à certaines considérations géographiques ou aux minorités. Appelée à considérer la question du mode majoritaire ou de la proportionnelle, la Cour suprême s'inspirerait probablement de la même approche pour exclure une stricte égalité entre le nombre de votes accordés à un parti et le nombre de députés auquel il a droit. C'est du moins l'opinion de M. Pierre Blache, « Droit de vote, représentation, égalité et citoyenneté », *Le Devoir*, 13 décembre 2001 (tiré du site Internet du *Devoir*).

29. Kathleen Lévesque, « Le Québec devra réviser son mode de

scrutin, dit le DGE », *Le Devoir*, 30 novembre 2001, p. A5.

30. « Scrutin au Québec. Charest veut un mode proportionnel », *Le Soleil*, 22 janvier 1999, p. A6.

31. Allocution du président de la Commission des institutions, 11 juin 2002.

32. Vincent Lemieux, « Le système des partis. Permanence et sclérose du bipartisme », dans Roch Côté (dir.), *Québec 2002, Annuaire politique, social, économique et culturel*, Montréal, Fidès, 2002, p. 42. Vincent Lemieux, « Le vote unique transférable », *Policy Options Politiques*, vol. 18, nov. 1997, p. 12-15.

33. *The Report of the Independent Commission on the Voting System*, octobre 1998, 90 p.

34. Dans ce système, le nombre de sièges par circonscription dépasse rarement cinq. Le VUT assure donc une moins grande proportionnalité des résultats que la représentation proportionnelle avec listes. Toutefois, il résout bien le problème des votes perdus du système majoritaire uninominal à un tour. Heather MacIvor, « A Brief Introduction to Electoral Reform », Henry Milner (ed.), *Making Every Vote Count. Reassessing Canada's Electoral System*, Peterborough, Broadview Press, 1999, p. 25.

VIENT DE PARAÎTRE

L'édition 2001-2002 du *Rapport d'activité de l'Assemblée nationale du Québec* est désormais disponible dans le site Internet de l'Assemblée à l'adresse www.assnat.qc.ca/fra/rapportact/index.html. Nous apprenons notamment en parcourant ce document que l'Assemblée nationale, entre le 1^{er} avril 2001 et le 31 mars 2002, a tenu 78 séances pour un total de 475 h 38 alors que les membres des différentes commissions parlementaires participaient à 438 séances pour un total de 1233 h 9 de travail. De plus, 523 groupes ou individus se sont exprimés lors des séances de ces commissions. Les députés ont quant à eux adopté 118 projets de loi, tandis que le recueil annuel des lois s'est enrichi de 5982 pages. Le rapport renseigne également sur l'organisation administrative de l'Assemblée, ses activités pédagogiques et sur les liens qu'elle tisse à l'international.

Est également paru depuis mars 2002, à l'occasion du lancement de l'exposition du même nom, présentée à la Bibliothèque jusqu'en décembre 2002, une brochure intitulée *Les responsables de la Bibliothèque de l'Assemblée depuis 1802*. Le document se compose des biographies de chaque responsable, depuis le greffier Samuel Philips jusqu'à l'actuel directeur Philippe Sauvageau.

Nous vous signalons aussi la réédition des ouvrages suivants *Qu'est-ce que l'Assemblée nationale* (en français et en anglais), *Les premiers ministres du Québec et l'Assemblée nationale – une institution à connaître* (aussi en français et en anglais).

ASSISTANCE ÉLECTORALE QUÉBÉCOISE

Francis Gagnon

Direction des communications

Ancien stagiaire de la Fondation Jean-Charles-Bonenfant

Lors de récentes élections nationales, le fils de l'ancien président, lui-même ancien chef du service de renseignements du pays, a remporté les élections avec moins de voix que son adversaire, suite à un recomptage controversé dans un état dirigé par son frère.

Le portrait rappelle celui d'élections houleuses dans des pays en voie de démocratisation. Pourtant, vous aurez deviné qu'il s'agissait des controversées élections américaines de 2000 qui ont porté George W. Bush au pouvoir. Son père, George Bush, était chef de la Central Intelligence Agency (CIA) avant d'être président des États-Unis, et le gouverneur de la Floride est Jeb Bush, frère du premier et fils du second.

Cela illustre bien l'un des paradoxes de l'assistance électorale qui se veut un soutien des démocrates expérimentés à ceux qui en font l'apprentissage, mais ce n'est pas le seul. Les élections au Zimbabwe qui ont maintenu Robert Mugabe au pouvoir en mars 2002 ont suscité une polémique internationale, portée par le Commonwealth qui a finalement décidé d'attendre le rapport des observateurs électoraux avant d'adopter ou non des sanctions contre le régime. Au moment d'écrire ces lignes, le rapport se faisait toujours attendre. Peut-on espérer que leurs recommandations soient suivies, alors qu'en mai 2000 les observateurs de l'Organisation des États américains (OEA), présents au premier tour de l'élection péruvienne, ont refusé d'assister au second pour éviter d'endosser une démarche qu'ils jugeaient irrégulière¹. Cela n'a pas empêché Alberto Fujimori d'être élu, même s'il a démissionné peu après à la suite de divers scandales qui n'étaient pas tous reliés à son élection.

L'observation électorale fait la manchette et intrigue les citoyens par ses contradictions. Elle interroge directement la démocratie dans ses principes fondamentaux. Elle peut redéfinir les relations internationales d'un pays, d'une région. Sait-on que le Québec y joue un rôle, parfois de premier plan? Quel est ce rôle? Comment en vient-il à être sollicité? Quels sont ses outils? Y a-t-il des retombées?

Survol historique

En matière électorale, l'aide québécoise à la démocratisation est surtout confiée au Directeur général des élections du Québec (DGEQ). D'autres institutions comme l'Assemblée nationale, le ministère des Relations internationales du Québec (MRIQ) et l'École nationale d'administration publique (ÉNAP) ont participé aux interventions québécoises. Il s'agissait parfois de collaborations avec le DGEQ pour de l'assistance électorale, parfois d'efforts de démocratisation qui ne sont pas reliés aux élections, tout particulièrement depuis la création du Programme intégré d'appui à la démocratie et aux droits de la personne (PIAD), dont il sera question plus loin.

C'est en 1992 que la loi électorale québécoise a été modifiée pour permettre au DGEQ, « avec l'autorisation du gouvernement, [de] fournir à d'autres pays ou à des organisations internationales, son aide et sa collaboration en matière électorale, notamment au niveau matériel, professionnel et technique² ». Toutefois, ses interventions en la matière avaient commencé dès 1987, alors que des représentants du DGEQ faisaient partie d'une délégation canadienne d'observation des élections présidentielles

en Haïti, qui n'ont finalement pas eu lieu. Une mission effectuée en 1985 en Belgique est également parfois citée comme étant la première de ces missions. Le rapport nous apprend toutefois qu'il s'agit plutôt d'une mission exploratoire effectuée dans le cadre d'une éventuelle réforme du mode de scrutin québécois³.

Au début de l'année 2002, le total des missions effectuées à l'étranger, excluant les rencontres d'experts, atteint 75. La plus forte proportion de ces missions (63) a été effectuée en Francophonie. Le fait que l'Agence intergouvernementale de la Francophonie (AIF) réfère une partie des nombreuses demandes qui lui sont adressées explique en partie ce fait. Un grand nombre de ces missions (16) ont été faites au Bénin, par exemple, et dans la majorité des cas la demande avait été relayée par l'AIF. D'autres organismes sollicitent la collaboration du DGEQ, et l'une des plus importantes expériences à cet effet fut l'élection haïtienne de 1990, alors que le DGEQ était le coordonnateur des observateurs internationaux au nom du Secrétaire général de l'Organisation des États américains (OEA).

Les demandes proviennent également soit des gouvernements canadien et québécois par le biais du ministère des Relations internationales du Québec, du ministère des Affaires extérieures du Canada, d'Élections Canada ou de l'Agence canadienne de développement international (ACDI), soit des organisations américaines comme l'International Foundation for Electoral Systems, le National Democratic Institute for International Affairs ou le Carter Center; soit par des organisations internationales comme les Nations unies.

Principes de l'assistance

Quel que soit le partenaire, le DGEQ a pour principe d'exiger une demande officielle de la part de l'État concerné avant d'intervenir. L'objectif de cette condition est de « respecter le principe de non-ingérence d'une nation dans les affaires d'une autre nation⁴ ». Ce

principe concerne également l'adaptation au contexte électoral particulier des pays concernés au sens où « la coopération internationale en matière électorale, ce n'est pas l'exportation d'un système⁵ ».

La participation du DGEQ est également conditionnelle à ce qu'il s'agisse d'un « processus permanent de consultations populaires⁶ » qui sera « libre et honnête⁷ ». La tenue des missions exploratoires, avec des visites sur le terrain et la consultation des documents législatifs en vigueur dans le pays, est une des méthodes pour s'assurer que ce genre de condition est bien remplie.

Enfin, un objectif du DGEQ est de favoriser l'autonomie en matière électorale des pays où il intervient. Pour ce faire, il mise de plus en plus sur le transfert de compétences plutôt que sur la simple observation.

Catégories de programmes d'assistance québécoise

L'assistance électorale québécoise prend plusieurs formes que le DGEQ classe en trois catégories : l'observation électorale, la mission d'analyse et d'évaluation ainsi que l'assistance technique.

1. Observation électorale

L'International Institute for Democracy and Electoral Assistance (IDEA) met en lumière la confusion qui règne parfois quant à la définition de l'observation électorale. Elle désigne parfois d'autres activités comme la médiation, l'assistance technique, la supervision, et la surveillance⁸. Il est donc utile de rapporter ici la définition complète qu'en fait ce même organisme :

La collecte délibérée de renseignements concernant un processus électoral et la formulation de jugements éclairés sur la conduite de ce processus à partir de renseignements rassemblés par des personnes n'étant pas en soi autorisées à intervenir dans le processus et dont l'engagement dans la médiation ne doit

pas nuire aux responsabilités premières en matière d'observation⁹.

La mission d'observation ne fait que constater le bon ou le mauvais déroulement des élections pour ensuite en faire rapport à l'organisation qui la mandate. La seule manière dont les membres de la mission peuvent mettre à profit leurs compétences en matière électorale est donc en jugeant du travail de ceux qu'ils observent. Une mission d'observation électorale dure environ une dizaine de jours et comporte généralement quatre étapes¹⁰ :

1. Arrivée des délégations et prise de contact de ces dernières entre elles et avec certaines institutions du pays hôte;
2. Observation de la campagne électorale;
3. Constatation de l'état des préparatifs au scrutin et observation de celui-ci;
4. Rédaction du rapport général, conférence de presse et départ des équipes.

Les observateurs arrivent donc un peu à l'avance pour prendre contact avec la situation politique du pays. Pour ce faire, ils rencontrent à cette occasion les membres des principales institutions reliées au processus électoral, soit la commission électorale, la Cour constitutionnelle, des représentants des différents candidats, des membres du gouvernement et de la société civile. Ils obtiennent alors des documents leur précisant le cadre législatif et constitutionnel, ainsi que la loi électorale, qu'ils doivent très bien connaître avant l'élection.

La Francophonie recommande également d'établir des contacts avec les autres observateurs internationaux présents sur le territoire lors d'une élection, car il est rare qu'une seule équipe soit présente lors d'une élection dans un pays en voie de démocratisation.

Une équipe d'observation « régulière » est constituée au total de 6 à 12 membres. On y

trouve la plupart du temps des parlementaires désignés par l'Assemblée parlementaire de la Francophonie (APF) et une majorité d'experts désignés par l'Agence intergouvernementale de la Francophonie. Lors d'une rencontre d'organisation avant la tenue de l'élection, ils déterminent eux-mêmes leur *modus operandi*. La méthode habituelle est de se distribuer sur le territoire en sous-équipes de façon à couvrir un maximum de départements et de bureaux de scrutin. Leur trajet est déterminé à l'avance par la coordination. Souvent, chaque équipe rédige un compte rendu spécifique. Elle vérifie les points suivants dans chacun des bureaux :

1. Conditions et heures d'ouverture des bureaux de vote;
2. Distribution et disponibilité du matériel électoral;
3. État des listes électorales et identification des électeurs;
4. Présence de représentants des partis;
5. Sécurité et liberté du suffrage;
6. Dépouillement.

Dans le but de préparer adéquatement l'observateur à ces tâches et de s'assurer d'un certain niveau de professionnalisme, un guide pratique à l'intention des observateurs a été conçu par le DGEQ au début des années 1990¹¹. La dernière version a été mise à jour en avril 1999. On y présente au futur observateur les principes et les codes de conduite de l'observation, les principaux



Mission d'observation du 1^{er} tour des élections législatives au Mali en avril 1997 par Henri Gariépy (représentant du DGEQ), dans le cadre du programme FORMEL. Source : Directeur général des élections du Québec

intervenants, les préparatifs à la mission, son déroulement et son suivi. On y inclut même un cahier dans lequel l'observateur peut prendre des notes pendant sa mission.

Après le dépouillement des votes et la divulgation des résultats, la mission a le devoir de communiquer ses principales observations en conférence de presse. Les membres font alors une déclaration générale pour faire savoir s'ils jugent que l'élection est valide ou non selon leurs observations.

Toutes les missions produisent un rapport à leur retour. Depuis 1998, le contenant et le contenu de ces rapports sont quasi-uniformisés à l'Organisation internationale de la Francophonie (OIF). Par contre, le choix de ce qui doit être rapporté était auparavant laissé aux membres de la mission. Les rapports peuvent donc être très différents les uns des autres, de très brefs à très volumineux. Pour cette raison, il est difficile de faire le parallèle entre les missions.

Les avantages de ce type de missions d'observation sont de « diffuser des normes reconnues pour assurer la régularité des élections, de contrer les tentatives de fraudes et de rassurer l'électorat¹² ». En contrepartie, les inconvénients sont lourds de conséquences et l'on peut penser ici à la caution de résultats peu fiables. Par exemple, aux élections haïtiennes de mai 2000, l'équipe d'observateurs a cautionné un résultat pourtant remis en cause par les images de la télévision et les dénonciations des opposants. On peut alors se demander quel est le poids réel de l'opinion exprimée par les équipes internationales d'observation. Il est possible de ne voir dans ces missions qu'une caution peu coûteuse pour toutes les parties. Ces élections ne seraient organisées dans certains cas que pour donner un air démocratique au pays concerné et répondre ainsi aux conditions d'aide au développement de l'Occident¹³.

Si l'impossibilité d'intervenir évite les dérapages paternalistes durant l'élection,

elle empêche en contrepartie les experts de partager leur savoir-faire. L'impact de la mission sur le processus de démocratisation est donc très limité. C'est pourquoi l'observation électorale seule n'est plus que très rarement pratiquée par le Québec. Elle est plutôt accompagnée d'aide à la préparation et à l'organisation d'élections.

2. Analyse et évaluation

Pour mieux connaître les besoins du pays où se tient l'élection, les missions sont de plus en plus couramment précédées de missions exploratoires qui permettent à une « équipe d'éclaireurs » d'aller juger *de visu* de l'état des préparatifs et du type d'intervention le plus approprié.

L'équipe consulte alors les principaux intervenants du pays qui peuvent les aider à comprendre le climat politique qui y règne : membres du gouvernement, des partis politiques et de la presse; autorités civiles locales, autorités religieuses, électorales; ambassadeurs en poste et groupes de citoyens. Il existe pour certaines de ces missions des questionnaires très précis, établis à l'avance, pour s'assurer de récolter toute l'information pertinente. L'équipe recueille également l'ensemble des textes qui permettent de comprendre le contexte électoral et de s'y adapter, notamment la constitution, la loi électorale, les décrets concernant l'élection et la charte des institutions reliées à l'élection.

Au retour, la mission produit un rapport qui servira de base à l'intervention suivante, que ce soit de la simple observation, de l'assistance technique ou de la formation. Ce rapport inclut une analyse des informations obtenues, des textes législatifs et de la demande faite par le pays. Sur la base de ces informations, des recommandations sont transmises à l'organisme mandataire pour organiser la suite – ou l'absence de suite – de l'intervention.

3. Assistance technique - Formation

Le terme assistance technique couvre plusieurs types d'aide électorale : le support

matériel, le support professionnel et la formation.

Il arrive que le Québec fournisse du matériel électoral comme des bulletins de vote, des urnes ou de l'encre pour une élection. L'aide matérielle peut également être orientée davantage vers l'organisation de l'élection. En ce cas, on fournit au pays demandeur des systèmes de communication, des moyens de transport, des ordinateurs ou des photocopieurs, par exemple.

L'envoi de conseillers techniques ou support professionnel ne signifie pas envoyer des directeurs d'élections ou des assesseurs pour gérer l'élection même. Il s'agit plutôt d'experts qui font de la consultation pour la rédaction de lois électorales, de procédures ou pour la réalisation d'un programme d'éducation civique. Bien sûr, ces conseillers doivent bien connaître le contexte électoral du pays demandeur et doivent être en mesure de proposer des solutions pratiques à des problèmes concrets.

Mais le type de mission d'assistance technique le plus courant pour les institutions québécoises est plutôt le transfert de compétences, la formation. Trois programmes ont été conçus dans cette optique : le Programme d'appui à la démocratie (PAD), le programme de Formation des formateurs électoraux (FORMEL) et le Programme intégré d'appui à la démocratie et aux droits de la personne (PIAD).

3.1 Programme d'appui à la démocratisation (PAD)

Le programme d'appui à la démocratisation (PAD) est un séminaire de formation de deux semaines dispensé au Québec à des représentants de haut niveau de pays de l'Afrique francophone. Il a été annoncé par le Québec en 1991 à la suite du

IV^e Sommet de la Francophonie et développé par le DGEQ, le ministère des Affaires internationales (aujourd'hui ministère des Relations internationales), l'École nationale d'administration publique et l'Assemblée nationale.

Le séminaire a été offert à deux reprises, en 1992 et 1993, à un total de 37 représentants de 10 pays d'Afrique francophone¹⁴. Ces séminaires ne portaient pas uniquement sur les processus électoraux; on y abordait aussi les droits de la personne et la bonne gouvernance, par exemple. La réaction des participants a été favorable au point qu'ils suggèrent de poursuivre



Participants à la 2^e session du Programme d'appui à la démocratisation (PAD-II) à Québec en 1993. Hauts fonctionnaires de Guinée, de l'île Maurice, de Centrafrique, du Sénégal et de la Tunisie. Source : Directeur général des élections du Québec

l'expérience en Afrique même : « Il est à souhaiter qu'à l'avenir, de telles initiatives puissent se transposer en Afrique et se traduisent par une aide plus concrète, pour atteindre un plus grand nombre d'individus¹⁵. »

3.2 Programme de formation des formateurs électoraux (FORMEL)

Leur requête a été entendue, ce dont témoigne la création de FORMEL, une formation des formateurs électoraux dans le pays même où se déroulera l'élection. Ce programme a été annoncé par le gouvernement du Québec lors du Sommet de la Francophonie tenu à l'île Maurice en 1993. Bien qu'il soit réalisé dans le cadre de

l'Organisation internationale de la Francophonie, il est financé par des fonds liés au Québec, qui en est le seul responsable.

Lorsque ce programme a été proposé à l'OIF par le DGEQ en mars 1994, l'objectif était de pallier certaines carences des missions d'observation et du PAD : manque de formation des responsables électoraux, faible impact de la formation des dirigeants de haut niveau et retombées limitées des missions d'observation, pour ne nommer que celles-ci. L'expression « intervenir en amont du scrutin » revient constamment dans la documentation du DGEQ à partir de ce moment. Il s'agit de la nouvelle approche que l'institution privilégie. En plus de présenter l'avantage d'être adapté aux besoins des pays en voie de démocratisation, le DGEQ juge que le transfert de compétences pourrait permettre à long terme aux Africains de gérer eux-mêmes leurs élections, sans l'appui de la communauté internationale. Au total, le programme FORMEL n'a été appliqué que deux fois : au Bénin et au Mali. À chaque fois, il a été appliqué dans son intégralité, de la mission exploratoire à celle d'évaluation.

La proposition initiale était très modeste, car on ne prévoyait la formation que de 24 personnes dans trois pays au total. Mais suite à la première mission d'analyse, l'offre a été revue à la hausse pour atteindre une centaine de personnes dans chaque pays. Ces gens sont les responsables opérationnels dans le cadre électoral, tant au niveau national que régional et local, et qui ont un statut et un degré d'autorité élevés dans l'administration électoral. Ils transmettront ensuite leurs compétences acquises au personnel électoral et à la société civile, même si certains représentants de cette dernière sont également invités à assister aux séminaires.

En plus de se terminer par une simulation du fonctionnement d'un bureau de vote, le séminaire offre des thèmes très concrets et l'on peut citer à ce propos¹⁶ :

- Encadrement légal pour la tenue des

élections;

- Électeurs et information en matière électorale;
- Organisation des opérations de vote;
- Rôle des intervenants et déroulement du vote.

Une mission FORMEL ne se limite pas au séminaire. Elle se fait en trois étapes : la mission préparatoire, le séminaire et enfin la mission d'évaluation.

3.2.1 Mission préparatoire

Une mission préparatoire apparentée aux missions d'analyse décrites plus haut permet de recueillir des données pour concevoir la formation et l'adapter aux réalités du pays concerné. Lors de cette mission, le représentant québécois rencontre les personnes susceptibles de recevoir la formation ou engagées de près dans le processus électoral. Il doit de cette façon évaluer les chances de succès de la démarche démocratique et cerner les besoins précis en matière de formation électorale. Le contenu des séminaires est donc développé au DGEQ suite aux recommandations de cette mission.

3.2.2 Mission de formation

Les sessions de formation d'une semaine sont l'étape centrale du programme. Pour chacun des thèmes, la méthodologie rapportée est la même et se divise en quatre étapes¹⁷ :

1. Un exposé magistral d'une durée variant entre vingt et trente minutes permet d'abord de sensibiliser les participants;
2. Une période de questions d'environ dix minutes permet de raffiner l'intégration des connaissances;
3. Une période d'ateliers en petits groupes (la plus importante en terme de temps alloué, soit quarante à cinquante minutes) permet la mise en valeur de l'expérience des participants et la recherche de consensus sur les moyens à retenir;
4. Une plénière permet finalement la mise en commun des échanges réalisés en ateliers.

Cette façon de faire où les gens qui assistent au séminaire peuvent participer activement est très appréciée. Les suggestions vont même dans le sens d'allonger les périodes 2, 3 et 4 pour laisser plus de temps aux participants de s'exprimer.

Avant de partir, les formateurs québécois recueillent des commentaires par le biais des questionnaires, mais la véritable évaluation des résultats se fait lors de la mission d'observation des élections pour lesquelles les formateurs électoraux ont été formés.

3.2.3 Mission d'observation

Les membres de la mission qui évalueront cette élection ont donc une tâche supplémentaire. En plus d'observer le déroulement du scrutin, les représentants québécois en profitent pour rencontrer les gens qui ont suivi la formation et recueillir leurs commentaires. L'objectif est d'améliorer le contenu des séminaires pour les prochaines interventions.

Grâce à PAD et à FORMEL, l'assistance électorale québécoise est allée plus loin que la simple observation. La prochaine étape allait être de dépasser l'aide à l'élection seule pour s'étendre plus généralement à l'aide au développement de la démocratie.

3.3 Programme intégré d'appui à la démocratie et aux droits de la personne (PIAD)

Le programme intégré d'appui à la démocratie et aux droits de la personne (PIAD) a été proposé par le gouvernement du Québec au VII^e Sommet de la Francophonie (Sommet des chefs d'État et de Gouvernement ayant le français en partage), tenu à Hanoi en novembre 1997. Il s'inscrit dans le programme de l'Agence de la Francophonie appelé « Espace de liberté, de démocratie et de développement » qui « vise à appuyer des interventions intégrées de soutien à la démocratie, aux droits de la personne et à la bonne gouvernance dans des pays qui cherchent à développer leurs institutions

démocratiques¹⁸ ». Comme FORMEL, il est toutefois financé par des fonds liés au Québec.

L'objectif est de promouvoir les activités de coopération dans plusieurs secteurs de la démocratisation et de la consolidation de l'État de droit, notamment la coopération parlementaire, l'organisation des élections, la bonne gouvernance, la coopération juridique et judiciaire, les droits fondamentaux, la protection publique des citoyens et l'accès à l'information.

Pour ce faire, plusieurs partenaires québécois apportent chacun leur expertise : ministère des Relations internationales, Assemblée nationale du Québec, DGEQ (appui à la démocratie), Protecteur du citoyen (réseau des médiateurs), École nationale d'administration publique (bonne gouvernance), ministère de la Justice (coopération juridique et judiciaire) et Commission des droits de la personne.

Avec le PIAD, l'intervention des institutions québécoises va donc s'étendre à tout le processus de démocratisation. Signe du changement de philosophie, la responsabilité du projet n'est pas confiée au DGEQ, mais au ministère des Relations internationales et à l'Assemblée nationale. Les responsabilités du DGEQ se limitent au renforcement des capacités électorales : la formation du personnel électoral, le financement des partis politiques et le contrôle des dépenses électorales, l'éducation aux droits démocratiques dans les écoles, la liste électorale ainsi que la représentation électorale¹⁹. Les secteurs qui intéressent le plus les partenaires francophones sont le financement des partis politiques et le contrôle des dépenses électorales, ainsi que l'éducation à la démocratie dans les écoles²⁰.

Le PIAD ne remplace pas FORMEL. Il s'inscrit plutôt en complémentarité avec celui-ci. Il partage avec les autres programmes le respect de l'identité, de la culture et des valeurs des pays hôtes et repose en cela sur la

prise en considération de ses besoins. Toutefois, il peut arriver que certaines missions exploratoires soient menées avant même que le pays n'ait fait de demande officielle et qu'il soit suggéré aux pays de faire une demande si des besoins sont alors identifiés²¹.

Les missions PIAD se font en cinq étapes²². En premier lieu, une mission préliminaire restreinte se rend dans le pays choisi pour y présenter les modalités du programme et identifier les domaines d'expertise dans lesquels les autorités du pays hôte souhaitent une intervention. En deuxième lieu, une mission multidisciplinaire d'analyse des besoins va préciser les demandes des autorités qui recevront la formation, tant en ce qui a trait au contenu qu'aux méthodes. Le séminaire sera élaboré à partir du rapport de cette mission. En troisième lieu, les

séminaires sont réalisés dans le pays hôte auprès d'un maximum d'intervenants. En quatrième lieu, la mission d'évaluation va mesurer l'impact des séminaires en rencontrant les participants et parfois en faisant l'observation de l'élection pour laquelle des gens ont été formés. La cinquième étape est l'accompagnement des institutions partenaires du pays hôte par les institutions québécoises.

L'éventail d'interventions du Québec est aujourd'hui très diversifié en conséquence de l'importante évolution qu'elles ont connue pendant la décennie 1990-1999. Le développement de nouveaux types d'assistance a été le fruit de l'expérience sur le terrain. Cependant, le domaine est encore trop récent pour qu'on puisse croire qu'ils aient atteint leur forme définitive.

1. Jimmy Carter, Rodrigo Carazo Odio, L. Erskine Sandiford, *Open Letter to the Hemisphere's Foreign Ministers Meeting at The 30th Regular Session of the OAS General Assembly, June 4-6, 2000, Concerning the Irregular Interruption of the Democratic Political Institutional Process in Peru*, <www.ndi.org/ndi/worldwide/latinamerica/peru/june2000/peruopenltr.htm>, consulté le 8 juin 2000.
2. *Loi électorale*, c. E-3.3, art. 485.
3. DGEQ, *Rapport de mission : Belgique*, sans date (environ 1985).
4. Pierre-F. Côté, *Les élections dans le monde : l'expérience du Directeur général des élections du Québec. Notes pour une allocution de Monsieur Pierre-F. Côté*, DGEQ, Québec, mai 1993, p. 5.
5. *Ibid.*
6. *Ibid.*, p. 6.
7. DGEQ, *Le Directeur général des élections en francophonie*, DGEQ, Québec, 2000, p. 2.
8. International Institute for Democracy and Electoral Assistance, *Code de conduite. Observation électorale éthique et professionnelle*, International IDEA, Stockholm, 1998, p. 8.
9. *Ibid.*, p. 10.
10. Jean-Luc Lemieux, *Mission d'observation au Bénin : Élections législatives du 28 mars 1995*, DGEQ, Québec,

- 7 déc. 1995, p. 3-5.
11. DGEQ, *L'observation électorale : guide pratique à l'intention des membres de missions d'observation électorale à l'étranger*, DGEQ, Québec, 1999, p. 35.
12. *Ibid.*
13. Pierre-F. Côté, Entretien du 11 mai 2000.
14. Séminaire du 23 novembre au 4 décembre 1992, Bénin, Gabon, Mali, Niger et Rwanda; Séminaire du 19 au 30 avril 1993, Guinée, île Maurice, République centrafricaine, Sénégal et Tunisie.
15. Pierre-F. Côté, Entretiens du 11 mai 2000.
16. DGEQ, *Le Directeur général des élections en francophonie*, DGEQ, Québec, 2000, p. 9.
17. *Ibid.*
18. *Ibid.*, p. 11.
19. *Ibid.*, p. 11-12.
20. *Ibid.*, p. 12-13.
21. Entretien avec Léola Charron, 16 juin 2000.
22. Pour une présentation plus complète des étapes telles que décrites dans le projet du programme : Assemblée nationale et ministère des Relations internationales, *Programme intégré d'appui à la démocratisation et aux droits de la personne (PIAD)*, Document de présentation, Québec, 7 oct. 1998, p. 3-5.

LUCIEN LEMIEUX, UN ACTEUR ET TÉMOIN OUBLIÉ DE L'HISTOIRE DE LA BIBLIOTHÈQUE

Jean-Guy Pelletier

Bureau du Deuxième centenaire

Les célébrations du Deuxième centenaire de la Bibliothèque de l'Assemblée nationale ont été l'occasion d'exhumer des archives quelques détails inédits sur les responsables de l'institution. Ainsi, dans un numéro précédent de la présente publication, l'auteur a présenté des notes biographiques sur Samuel Phillips, le premier greffier qui avait reçu en 1808 la garde et la responsabilité des livres composant la bibliothèque des députés. Cependant, si celle-ci a pu grandir et prospérer malgré des vicissitudes, tels les déménagements et les incendies durant cette période, c'est grâce aussi à des employés subalternes, mais motivés. L'un de ces derniers, Lucien Lemieux, fut longtemps présent à la Bibliothèque et devint l'un des doyens parmi les employés en occupant ses fonctions pendant 44 années¹. À défaut d'en avoir le titre, il avait une mentalité de conservateur, ce qui lui a permis de nous léguer des archives qui sont une source irremplaçable sur l'histoire de l'institution et sur Lemieux lui-même.

I. Le fonds Lucien Lemieux

Le fonds Lucien Lemieux est conservé aux Archives nationales du Canada à Ottawa. Il comprend 4720 mètres de documents portant sur les années 1761-1963, mais surtout sur la fin du dix-neuvième jusqu'à 1963². Ce fonds fut



acquis, en septembre 1963, de Herminie Lemieux (1890-1974), sœur de Lucien. Cette dernière fut longtemps bibliothécaire à l'Institut canadien de Québec³. Le sénateur Jean-François Pouliot, ami de Lucien Lemieux⁴, a convaincu les ANC d'acheter le fonds. Lucien Lemieux collectionnait aussi des documents iconographiques; il demandait souvent à ses correspondants de lui faire parvenir leur portrait. Blanche Gagnon raconte dans un livre de souvenirs qu'il possédait « une collection de près de cinq mille photographies qu'il a annotées au verso⁵ ». Une partie indéterminée de cette collection se retrouve dans le fonds. Une autre partie a aussi été acquise le 5 mai 1963 par les ANQ. Elle est cependant loin d'être complète, puisque seulement

128 photographies semblent subsister⁶. Il est regrettable que ce

fonds ne soit pas demeuré à la Bibliothèque. Il n'en existe pas d'aussi complet sur l'institution. Beaucoup de documents sont irremplaçables pour tracer l'historique de cette dernière. Deux séries semblent des plus intéressantes, le journal et la correspondance.

Le journal⁷

Durant toute sa vie, Lucien Lemieux s'est astreint quotidiennement à rédiger un journal. Ce document est souvent un simple

Lucien Lemieux.
Source : Archives
nationales du Québec
.....

défilé de funérailles (« que la terre lui soit légère » est une des phrases qui revient), de mariages (célibataire, il est présent à beaucoup de cérémonies nuptiales) et de messes (il est très religieux comme l'ensemble de la société québécoise à l'époque). Cependant, cette suite de cérémonies religieuses ou sociales et la liste des gens qui se rendent à son bureau de la Bibliothèque placent Lemieux au centre de relations mondaines, professionnelles et politiques⁸. On trouve aussi des notes sur ses vacances annuelles à Cacouna⁹, une autre occasion de rencontres puisque cet endroit était un lieu privilégié de villégiature de la bonne société québécoise. Toutefois, ces écrits journaliers ont surtout l'allure d'un catalogue; l'auteur n'y exprime pas ses pensées ni le sujet de ses conversations.

La correspondance

Pour connaître les idées de Lemieux, il faut consulter sa correspondance; il s'y dévoile plus que dans son journal. Il entretient des échanges épistolaires avec de nombreuses personnalités, entre autres des collègues, des hommes politiques, des membres de sa famille et des amis. Certaines lettres sont d'autant plus précieuses pour la petite histoire de la Bibliothèque que c'est souvent la seule source conservée.

II. Les origines et les années de formation

Lucien Lemieux est né le 21 mars 1878 à Québec et est décédé, célibataire, au même endroit le 5 mai 1963. Il était le fils de François-Xavier Lemieux, député libéral de Lévis et de Bonaventure à l'Assemblée législative, juge à la Cour supérieure et fait chevalier (sir)¹⁰, et de Diane Plamondon, fille du juge Marc-Aurèle Plamondon¹¹.

Entré comme élève en classe de septième au Séminaire de Québec comme demi-pensionnaire en 1889-1890, Lucien Lemieux ne semble pas avoir terminé son année scolaire, puisque aucun bulletin n'a été retrouvé. Jusqu'à sa nomination à la Bibliothèque en 1901, il a été impossible de connaître son emploi du temps. Cependant,

l'annuaire de 1901-1902 des rues de Québec¹² l'inscrit à la fois comme étudiant, habitant chez son père, rue Des Jardins, et comme secrétaire particulier¹³ du ministre de l'Agriculture Adélard Turgeon. Lucien prit sa retraite en 1944. Il occupa le poste d'assistant-bibliothécaire ou de conservateur adjoint¹⁴, durant le mandat des conservateurs Dionne, Myrand, Desjardins et Marquis. Il fut même le collègue de Jean-Charles Bonenfant. Ainsi, Lemieux occupa sa fonction durant au moins un cinquième de l'existence biséculaire de la Bibliothèque.

III. Lucien Lemieux et la Bibliothèque

A) 1901-1932 : L'époque des bonnes relations

Peu de témoignages provenant d'archives ont survécu sur la vie à la Bibliothèque durant la première partie du vingtième siècle. Le fonds Lucien Lemieux fournit des détails pertinents sur les directeurs et les hommes politiques que Lemieux a connus. Contrairement à Narcisse-Eutrope Dionne, identifié au parti conservateur et entré à la Bibliothèque au moment où les conservateurs étaient encore au pouvoir à Québec, Lucien Lemieux, d'allégeance libérale par son père, commence sa longue carrière à la Bibliothèque en 1901, alors que Simon-Napoléon Parent est premier ministre (1900-1905) à qui succède Lomer Gouin (1905-1920). Il semble avoir entretenu de bonnes relations avec ces deux hommes politiques.

Sans doute Lucien Lemieux, tel qu'une photo de 1902 nous le montre, a-t-il plus l'air d'un freluquet qui ne peut en imposer à des hommes politiques aussi chevronnés. Pourtant, ils avaient sûrement remarqué le nouveau bibliothécaire lors de leur nombreuses visites à la Bibliothèque¹⁵.

Les relations du jeune Lucien sont aussi excellentes avec les deux premiers directeurs qu'il a connus. Quand il arrive en poste, il se retrouve avec le docteur Narcisse-Eutrope Dionne qui était le responsable depuis 1892. D'après son journal (30 décembre 1901), on apprend que Lemieux assiste à des funérailles

à Château-Richer en compagnie du directeur. Après le décès de Dionne, l'épouse de ce dernier réserve à Lemieux « la tâche d'apprécier ce qu'il a été pour ses compagnons de bureau ». Il faut lire son témoignage :

Travailleur infatigable, d'un ordre et d'une ponctualité remarquables, sous des dehors un peu distants, feu le docteur Dionne cachait des trésors de bonté et de générosité. [...] je n'oublierai jamais le jour qu'il quitta son bureau pour ne plus y revenir. Ses employés, sans exception, perdaient dans sa personne un chef qui, dans toute circonstance, s'était montré un ami dévoué. Il emportait avec lui l'estime et le respect de tous¹⁶.

Il semble aussi y avoir eu une amitié réelle entre le successeur de Dionne, Ernest Myrand, et Lemieux. Alors que ce dernier passe ses vacances à Cacouna, son lieu de villégiature habituel, le directeur lui écrit ceci : « Je m'ennuie tellement de vous¹⁷ que vous pourriez bien me voir ressoudre¹⁸ quelque belle après-midi à Cacouna¹⁹. »

Quand on lit ces témoignages, on a vraiment l'impression que les employés de la Bibliothèque, durant ces années, forment une famille unie. Ils sont peu nombreux, il est vrai, et ils ont des relations épistolaires, même en vacances.

B) 1932-1934 : L'espoir

L'arrivée de Joseph Desjardins à la direction de la Bibliothèque, en 1921, n'entraîne pas de changement dans cette belle atmosphère. En fait, le nouveau directeur était passé au service de la Bibliothèque dès 1886. Il est donc l'un des seuls à avoir été recruté directement à l'intérieur du sérail. Les relations continuent à être amicales durant les premières années. Ainsi, en 1925, Desjardins écrit à Lemieux : « Vous me donnez de bonnes nouvelles de votre santé. J'en suis heureux pour vous et pour nous. Tout de même ne vous pressez

pas de revenir au bureau et prenez le temps de vous rétablir complètement²⁰. »

Durant ces années, Desjardins est lui-même fort actif. Dans son rapport de 1930, il annonce qu'il a « fait commencer le classement des livres, journaux et brochures accumulés dans le soubassement » et le « cataloguement » d'après le système Dewey²¹. L'année suivante, il écrit qu'il est heureux d'annoncer que ce travail est très avancé et sera fini « sous le plus court délai²² ». Cependant, il semblerait que ce soit Téléphore-Damien Bouchard, orateur de l'Assemblée de 1930 à 1935, qui ait donné l'ordre de faire procéder à ce travail en priant Desjardins de demander à Lemieux de s'en charger²³. Malheureusement, ce dernier sera retardé, car la crise économique conduit le premier ministre Taschereau à demander à M. Bouchard « de suspendre ce travail jusqu'à ce que les conditions financières deviennent meilleures²⁴ ». Finalement, seuls les deux premiers fascicules de cet ouvrage qui devait en compter cinq ont été publiés²⁵.

Remarquons que Desjardins, qui est pourtant le directeur de la Bibliothèque, est écarté de ces échanges épistolaires. Sa santé semble s'être détériorée de pair à ses relations avec son principal subordonné, Lucien Lemieux, qui semble avoir de plus en plus la confiance de T.-D. Bouchard. En 1934, Lemieux écrit à ce dernier que Desjardins est « devenu aujourd'hui un éteignoir²⁶ ». Même s'il n'est qu'assistant directeur, Lemieux reçoit souvent de l'orateur des directives concernant le travail et joue le rôle d'un véritable directeur. Par exemple, Bouchard lui écrit que « nul ne peut s'absenter pour vacance ou pour autre cause, sans une permission de l'orateur ou de vous personnellement²⁷ ».

La correspondance de Lucien Lemieux éclaire un peu les circonstances de la succession de Desjardins. Ainsi, le catalogueur Louis-Philippe Doré écrit à Lemieux que T.-D. Bouchard lui a dit lors

d'une rencontre qu'il avait l'intention de nommer Lemieux « chef tout en restant assistant, mais qu'il allait lui donner une aide²⁸ ». Dans la même lettre, Doré lui souhaite « bonne chance ». Ces quelques indices nous prouvent que Lemieux a sûrement entretenu l'espoir d'être promu au poste de directeur. C'est d'ailleurs lui qui signe le rapport de 1933. Un ami, Paul Bouchard, lui écrit d'Angleterre : « Je vous suppose toujours à la Bibliothèque provinciale et dans le même bureau, si M. Desjardins n'a pas pris sa retraite²⁹. »

Nous ignorons ce que Lemieux pensait de la nomination éventuelle de Jean-Charles Harvey. Une autre lettre de Doré fait clairement allusion à la nomination du rédacteur en chef du *Soleil* : « M. [Henri] Gagnon que j'ai vu plusieurs fois au *Soleil* depuis deux semaines a l'air bien confiant. Tout le monde est sur les dents ici³⁰. »

Cependant l'arrivée de Georges-Émile Marquis comme conservateur semble avoir été une douche froide pour Lemieux. D'autant plus qu'il n'avait pas une haute considération pour le statisticien qu'il traite de « pompeux³¹ ». Par la suite, les relations semblent correctes entre les deux hommes. Toutefois, la carrière de Lemieux ne progresse plus. En 1939, Marquis le classe parmi les employés « nécessaires », mais quatre employés hiérarchiquement inférieurs touchent un salaire plus élevé.

Grâce à son père décédé en 1933, Lemieux conservait des accointances avec le parti libéral au pouvoir. Il reçoit à son bureau de la Bibliothèque de nombreuses personnalités, hauts fonctionnaires, hommes politiques, identifiés au régime libéral. Au hasard de son journal quotidien, on relève les noms de Alexandre Larue (en 1927, alors qu'il est le secrétaire du ministre de l'Agriculture et, plus tard, à la suite de la défaite libérale en 1936, sera lui-même nommé à la Bibliothèque), Adélard Turgeon, Hector Laferté, etc. Après son échec pour obtenir le poste de Desjardins, on remarque

qu'il se permet une critique du régime du premier ministre Taschereau. Dans une lettre, il dresse la liste des membres de la famille Taschereau qui profitent des finances publiques. L'ancien premier ministre semble d'ailleurs assez vexé d'être accusé, après son départ du pouvoir, d'avoir conservé des volumes de la Bibliothèque. En effet, il a reçu de Lemieux « une liste de livres comme ayant été retirés par [lui] de la bibliothèque. Comme vous pouvez le constater, lui écrit-il, il y en a qui remontent à trente-trois ans. » Il lui explique qu'il fera faire des recherches chez lui pour retrouver ces volumes, mais que la majorité sont demeurés dans ses bureaux du Parlement³².

Parallèlement, des liens s'instaurent avec Duplessis qui se rend très souvent au bureau de Lemieux (au moins à partir de 1931). Ce dernier reçoit d'ailleurs un télégramme de condoléances du député trifluvien à l'occasion du décès de sa mère³³. Lemieux cultive aussi des amitiés avec des gens identifiés aux « bleus », comme Paul Bouchard. Cependant, les relations avec les libéraux redeviennent au beau fixe avec la nouvelle équipe du premier ministre Godbout.

C) 1935-1944 : Vers la retraite

En 1941, Lemieux a déjà accumulé quarante années de service à la Bibliothèque. Il semble n'avoir jamais joui d'une très forte santé. Probablement pour cette raison, Marquis demande au premier ministre Godbout, « Dans l'intérêt du service, [...] la mise à la retraite de cet employé³⁴. » Ceci ne se produira qu'en juillet 1944. Le directeur a l'élégance de faire de lui un bel éloge :

M. Lemieux s'était spécialisé dans l'étude des livres canadiens, livres qu'il connaissait comme pas un. Doué d'une mémoire remarquable, il avait une prédilection pour les questions historiques. Ses fiches biographiques et monographiques ont rendu bien des services. Serviable comme pas un, son départ sera regretté par tous les amateurs de la petite histoire, chez-

nous. Souhaitons que, dans sa retraite, il écrive ses mémoires, qui contiendraient, nous en sommes convaincus, une foule de renseignements inédits, accompagnés d'observations qui ne manqueraient pas d'être originales, si elles reflètent l'esprit de celui qui en serait l'auteur³⁵.

D) 1945-1963 : Les dernières années

Même s'il est retraité, Lemieux demeure actif dans ce qu'on appelle la bonne société de Québec : il continue à tenir le journal qu'il avait commencé en 1901; il participe aux fêtes du centenaire de fondation de l'Institut canadien en 1948, dont par sa mère, il est le petit-fils du fondateur³⁶; il garde le contact avec ses anciens camarades de travail. Le journal fait état de plusieurs visites ou rencontres. Entre autres, il assiste le 2 juin 1952 aux funérailles de Louis-Philippe Doré³⁷, à Loretteville. Il a accompagné le colonel Marquis, qui est encore directeur, le fils de ce dernier, et plusieurs employés : Jean-Charles Bonenfant, Henri Mercure, Armand Parent et Louis-Ernest Myrand, fils d'Ernest.

Il avait pris sa retraite avant la nomination de Jean-Charles Bonenfant au poste de directeur en 1952. Les deux hommes n'étant pas en concurrence, et même dans le même bateau face à Marquis, leurs relations sont excellentes et le demeurent même après sa retraite. En 1959, Bonenfant offre des vœux chaleureux à son ancien collègue, maintenant retiré à l'Hospice Nazareth³⁸.

À l'occasion du Deuxième centenaire de la Bibliothèque, on ne pouvait ignorer l'existence de Lucien Lemieux qui, durant au moins 44 années, a pris à cœur l'existence de cette institution. Savons-nous qu'il se préoccupa, dès 1938, de la sauvegarde du

fonds Chauveau? Il écrivit à un correspondant non identifié : « Ne serait-il pas opportun, afin d'honorer la mémoire de ce grand citoyen, de reconstituer [...] le fonds Chauveau que la classification actuelle a dispersé³⁹. »

Conclusion

Ce rapide survol du fonds Lemieux nous montre l'intérêt de ses documents comme source pour tracer l'histoire de la Bibliothèque, même si la moisson est assez limitée sur Lemieux lui-même. De nombreux points demeurent obscurs dans sa biographie : par exemple, il a été impossible de déterminer les études qu'il a suivies, à part une année au Petit Séminaire de Québec. Par ailleurs il est mort dans l'obscurité, ce qui fut tout un contraste avec les funérailles de son père en 1933, lesquelles ont pratiquement eu une ampleur nationale.

Concernant la Bibliothèque, le fonds révèle que les hommes politiques ont manifesté un intérêt inégal à l'institution. On retire l'impression que c'est le premier ministre Alexandre Taschereau qui l'a mise le plus souvent au centre de ses préoccupations et est intervenu directement dans sa gestion.

En terminant, l'auteur tient à signaler que les recherches dans le fonds Lemieux n'ont pas été exhaustives. L'éloignement géographique du fonds par rapport à Québec ne facilite pas la consultation. Ce ne serait pas un souhait exorbitant de le voir revenir un jour sur les lieux de sa production. Dans le passé, on a déjà vu de pareils échanges de documents ou des rétrocessions entre des institutions se consacrant à la conservation du patrimoine. Tout au moins, on pourrait envisager un microfilmage ou une numérisation.

1. Il fut dépassé de peu par Joseph Desjardins qui demeure au service de la Bibliothèque de 1886 à 1934, soit 48 années, mais 35 ans comme simple employé.

2. L'auteur a pu consacrer quelques heures durant l'été 2001 à des recherches dans ce fonds à Ottawa.

3. À sa retraite, Herminie devait recevoir de l'Institut

canadien une rente de 20 dollars par mois. À la suite d'une erreur administrative, l'Institut lui versait mensuellement 40 dollars. En 1973, le président de l'Institut voulut récupérer le trop perçu. Privée d'un tel pactole, on comprend que Herminie accueillit avec reconnaissance les 1300 \$ versés par les Archives fédérales pour le fonds

de son frère. Sources : Archives de l'Institut canadien et Archives nationales du Canada (ANC), acquisition du fonds Lemieux, MG 30.

4. Jean-François Pouliot aux ANC, 22 mai 1963, « Lucien Lemieux était mon ami ». Dossier d'acquisition du fonds Lemieux, ANC, MG 30, C49 et correspondance de Jean-François Pouliot, MG 27-111, C 18.

5. Blanche Gagnon, *Réminiscences... et Actualités*, Librairie Garneau, Québec, 1939, p. 210.

6. ANQ, P377.

7. Les ANC songent à numériser les volumes du journal.

8. Des relevés du journal, pris au hasard, le prouvent : 23 juin 1927, visite du frère Magloire, frère des Écoles chrétiennes (auteur en 1947 d'un ouvrage sur Georges-Émile Marquis); 27 juin, un bibliothécaire de la Bibliothèque publique de N.Y.; 9 septembre, René Arthur (fonctionnaire et futur chef de cabinet de Jean Lesage), il se pointe souvent; 6 octobre, Alexandre Larue, secrétaire particulier du ministre de l'Agriculture (futur chef de cabinet d'Adélard Godbout), il vient très souvent; 29 février 1928, les conseillers législatifs Thomas Chapais et Ernest Choquette; 25 juin, Adélard Turgeon, président du conseil législatif; 27 juin, Jean Sénécal, fonctionnaire, madame Laferté, Hector Laferté, orateur, et Joseph-Olivier Delisle, sergent d'armes; 27 février 1931, dîner avec Paul Bouchard (Jean Côté, dans *Paul Bouchard, flamboyante figure de notre époque, 1908-1997*, raconte que Bouchard alors qu'il était étudiant, put se gaver de lecture à la Bibliothèque et même, par permission spéciale, lire des ouvrages à l'index) qui se préparait à partir pour Oxford grâce à une bourse Rhodes; la même journée, il reçoit à son bureau les personnages suivants : E. Donovan, Avila Bédard (sous-ministre des Terres et Forêts de 1937 à 1960; son prédécesseur à ce poste, de 1924 à 1937, fut le frère de Lucien, François-Xavier), Stella Labrecque, Edmond Chassé, Georges Côté et A. Plante. Le même jour, les députés suivants sont venus : Anatole Plante, nouveau whip libéral, Joseph-Arthur Bergeron, Gustave Delisle, Lucien Dugas, Maurice Duplessis, Charles-Édouard Cantin. ANC, MG 30, journal du 27 février 1931.

9. Ainsi à l'été 1898, Lemieux mentionne dans son journal qu'il a passé plusieurs journées avec Émile Nelligan et qu'il l'a reconduit le 25 août à la gare pour Montréal. ANC, MG 30, C49, vol. 5. Paul Wyczynski a interviewé Lucien Lemieux sur Nelligan et il fait remarquer que les deux amis avaient presque le même âge. La comparaison de leur photo est intéressante. Paul Wyczynski, *Nelligan, 1879-1941 : Biographie*, Montréal, Fides, 1987.

10. Plusieurs membres de la famille Lemieux ont été inhumés au cimetière Belmont. Seuls les noms de sir François-Xavier et de lady Lemieux sont gravés sur un monument. Les noms de Lucien et de sa sœur, Herminie, enterrés à l'emplacement, n'apparaissent pas. Par ailleurs les droits sur la concession sont en souffrance, même si quelques descendants du juge Lemieux devraient exister. Pourtant le décès et les funérailles du juge, en juillet 1933, avaient fait les manchettes des journaux durant plusieurs jours. Sic transit gloria mundi!

11. Le juge Plamondon fut le fondateur et premier président de l'Institut canadien de Québec en 1848.

12. *L'Annuaire des rues de Québec* nous a permis de suivre en quelque sorte les différentes adresses de Lucien Lemieux : il habite jusqu'en 1902-1903 chez son père au 40, rue des Jardins; en 1903-1904 avec un frère au 137, rue Saint-François; en 1907-1908, au 149; en 1909-1910, au 115, rue Saint-Jean avec un autre frère; en 1913-1914, il

suit ses parents au 77, rue Sainte-Ursule, puis le 25, avenue Sainte-Geneviève en 1915-1916 et la pension du Château Frontenac en 1920-1921. À partir de 1921, il habite successivement au 6, rue Donnacona, 43, rue Sainte-Geneviève, 305, avenue Laurier, 220, Grande-Allée et 145, rue Scott. En 1947-1948, rentier, on le retrouve au 146, rue Aberdeen (Paul Bouchard habite dans la même rue). Enfin, il se retire à l'hospice Nazareth, rue des Glacis.

13. Son frère aîné, François-Xavier, occupe aussi ce poste avant d'être sous-ministre des Terres et Forêts de 1924 à 1937.

14. Ou sous-bibliothécaire, d'après Marquis, dans son rapport annuel de 1944. Lemieux signe le rapport de 1933 comme bibliothécaire-suppléant [sic].

15. Dans l'*Index des registres des emprunteurs*, le nom de Lomer Guin apparaît dans 7 registres différents, le même nombre de fois pour Parent. (Pourtant, ce dernier n'avait pas la réputation d'un intellectuel!)

16. Madame Dionne à Lemieux, 27 juin 1917, et réponse de Lemieux, Archives de l'Assemblée nationale (AAN), dossier Dionne, témoignages, loc. 1.2509.

17. Souligné dans le texte.

18. Expression vieillie signifiant « arriver à l'improviste ».

19. Myrand à Lemieux, 4 juillet 1914, ANC, MG 30, C49, vol. 7.

20. Desjardins à Lemieux, 10 août 1925, ANC, MG 30, C49, correspondance.

21. Desjardins, *Rapport du bibliothécaire*, 1930.

22. *Ibid.*, 1931.

23. T. D. Bouchard à Desjardins, 14 mars 1930, ANC, MG 30, C49, correspondance.

24. L. A. Taschereau à T.D. Bouchard, le 17 août 1932, ANQ, P10.

25. Clément LeBel, *Bulletin de la Bibliothèque*, mars 2002, p. 28.

26. Lemieux à T.-D. Bouchard, 25 janvier 1934, ANC, MG 30, C49, correspondance.

27. T.-D. Bouchard à Lemieux, 22 juin 1932, ANC, MG 30, C49, correspondance.

28. L. P. Doré à Lemieux, 20 juillet 1932, ANC, MG 30, C49, correspondance.

29. Paul Bouchard à Lemieux, 4 mai 1934, ANC, MG 30, C49, correspondance.

30. Doré à Lemieux, 17 juillet 1932, ANC, MG 30, C49, correspondance.

31. Il parle dans une lettre du 25 janvier 1934, à T.-D. Bouchard du « pompeux colonel Marquis (sans noblesse) », ANC, MG 30, C49, correspondance.

32. Taschereau à Lemieux, 11 septembre 1936, ANC, MG 30, C49, vol. 8, correspondance.

33. Duplessis à Lemieux, 16 janvier 1933 : « mes plus sincères sympathies. Maurice Duplessis ». ANC, MG 30, C49, vol. 6, correspondance.

34. Marquis à Godbout, le 14 juillet 1941, AAN, fonds G.-É. Marquis, loc. 1.2515.

35. Marquis à Alexandre Taché et Alphonse Raymond, 13 mars 1945, AAN, fonds G.-É. Marquis, rapport de 1944.

36. Son nom se retrouve dans Alphonse Désilets, *Les cent ans de l'Institut canadien de Québec : compte rendu des fêtes du centenaire en septembre 1948*, Québec, 1949, 252 p.

37. Lemieux, journal, ANC, MG 30, C49, vol. 3.

38. Bonenfant à Lemieux, 23 mars 1959, ANC, MG 30, C49, correspondance.

39. Lemieux à inconnu, 3 février 1938, ANC, MG 30, C 49, vol 6, correspondance.

DEUX PRÉCISIONS SUR HENRI-GUSTAVE JOLY DE LOTBINIÈRE

Gaston Deschênes

Direction des études documentaires

Chef de l'Opposition en 1869

Dans les dernières éditions du *Guide parlementaire québécois*¹, on situe en 1869 (et non en 1867) le début du mandat de Henri-Gustave Joly de Lotbinière comme chef de l'Opposition officielle. C'est aussi l'information qui figure dans le *Dictionnaire des parlementaires du Québec*² alors que l'on avait écrit 1867 dans le *Répertoire des parlementaires* publié en 1980³.

Effectivement, durant toute la session de 1867-1868, Joly de Lotbinière a siégé comme simple député et c'est seulement à la session suivante, le 9 mars 1869 précisément, lors du débat sur le budget, qu'il a occupé « en face du banc des ministres, de l'autre côté de la Chambre, la place traditionnelle du *leader* du camp ennemi ».

Ses adversaires, écrit Achintre⁴, furent presque tentés d'applaudir ce coup d'état, tant la loyauté de l'homme leur répondait des convenances de l'attaque. Nul motif d'ambition personnelle ne guida Joly, et s'il accepta ce poste ingrat ce fut par patriotisme et dévouement. On peut donc, en toute vérité, appeler Joly le chef de l'opposition loyale de Sa Majesté. Douze votes amenés par ses diverses motions prouvent que le député de Lotbinière a pris ses



H. G. JOLY, *Reu. M. P.*

fonctions au sérieux. La situation financière de la Province est, de toute la politique locale, ce qui a le plus excité ses craintes et motivé ses avertissements.

Joly s'expliqua lui-même dans les termes suivants :

Pendant la dernière session et jusqu'à la moitié de celle-ci, le gouvernement a vu la voie libre devant lui et n'a rencontré aucun obstacle en son chemin. Il est temps que cet état de choses cesse, et pour son propre bien et pour celui du pays; en un mot, il faut de l'opposition. L'opposition est nécessaire pour assurer le fonctionnement des institutions constitutionnelles. Un auteur a dit que l'opposition était le sel du gouvernement; j'ajoute que c'est le sel et le poivre. Je suis décidé à faire une opposition loyale au gouvernement et l'exposé financier du trésorier me fournit l'occasion de commencer dès aujourd'hui⁵.

Henri-Gustave Joly de Lotbinière. Source : *Canadian Illustrated News*, nov. 19, 1870, p. 329

Le député Hector Langevin, qui était aussi député et ministre fédéral (en vertu du double mandat), mentionna dans son intervention sur le budget qu'il était content de voir M. Joly à la tête de l'Opposition : « L'opposition est nécessaire au Parlement, mais en même temps elle ne doit point aveugler les membres au point de leur présenter tous les faits sous un faux jour⁶. »

Le premier ministre Chauveau s'est ensuite exprimé dans le même sens :

L'honorable chef de l'Opposition de Sa Majesté voudra bien accepter mes félicitations. Il nous a promis une opposition franche et loyale; je sais qu'il tiendra sa promesse. En retour, je puis lui assurer que nous sommes prêts à accepter franchement la lutte et à opposer la loyauté à la loyauté. Le chef de l'Opposition a bien débuté, car il a félicité mon collègue sur son discours, mais ensuite il (M. Joly) s'est vu obligé de blâmer bien des choses, et il a fait un sujet de critique de ce qui aurait dû être pour lui un sujet d'éloge⁷.

Les résultats de l'élection de 1878

Tels qu'ils sont inscrits dans le *Guide parlementaire québécois* et dans quelques autres sources, les résultats de l'élection du 1^{er} mai 1878 peuvent sembler incompréhensibles. Il y aurait eu 32 élus conservateurs, 31 libéraux et 2 conservateurs indépendants⁸, et pourtant le chef libéral Joly de Lotbinière fut assermenté comme premier ministre et forma le gouvernement. Cette apparente contradiction illustre la volatilité des étiquettes partisans au XIX^e siècle.

Henri-Gustave Joly de Lotbinière était déjà premier ministre depuis le mois de mars. Dans un geste exceptionnel, le 2 mars, le lieutenant-gouverneur Luc Letellier de Saint-Just avait destitué le premier ministre conservateur Charles-Eugène Boucher de Boucherville, dont il n'appréciait pas les politiques, et demandé au chef de l'Opposition officielle, Joly de Lotbinière, de former un gouvernement. Ce gouvernement ne possédait évidemment pas la confiance de la majorité de l'Assemblée. Défait à quatre reprises, les 8 et 9 mars, Joly demanda au lieutenant-gouverneur de dissoudre le Parlement et de tenir des élections.

D'après les programmes des candidats élus, leurs déclarations sur les tribunes et leurs antécédents, il semblait que les

conservateurs avaient remporté la victoire. Il y avait, en principe, seulement 31 libéraux mais 34 conservateurs⁹, dont un conservateur indépendant (Arthur Turcotte) et un second qui l'était aussi, de manière moins claire (William Evan Price).

Joly de Lotbinière manœuvra pour convaincre Turcotte d'accepter la présidence de la Chambre. Le 4 juin 1878, tous les députés étaient présents lorsque le premier ministre présenta sa motion. Non seulement Turcotte vota-t-il pour lui-même mais son collègue William Evan Price de Chicoutimi-Saguenay, qui était député conservateur dans le parlement précédent, vota aussi en faveur de la motion. Turcotte fut donc élu par un vote de 33 à 32, sa voix faisant la différence, et il a contribué à maintenir le gouvernement libéral au pouvoir pendant plusieurs mois.

APPENDICE

M. Joly, choisi chef de l'opposition

(source : *Le Canadien*, 10 mars 1869)

Jusqu'à ce jour, la première banquette réservée à la gauche pour le chef de l'opposition, était demeurée inoccupée. Hier, M. Joly a été choisi comme chef, et il a pris en conséquence possession de ce siège honorable.

Tout le monde, y compris les ministres eux-mêmes, ont vu avec plaisir, le choix du député de Lotbinière. Il y a longtemps que les membres indépendants, voyant l'extrême réserve de M. Joly, auraient dû le choisir comme leur chef. Personne n'est plus qualifié. Homme de grande fortune et d'un caractère tout à fait indépendant et honorable, on est certain qu'il ne se laissera pas gagner, comme tant d'autres, par la soif d'un argent nécessaire pour satisfaire des goûts de luxe et d'apparat.

Il préférera toujours le respect des honnêtes gens et celui de ses amis aux galons d'une aristocratie de faux parvenus, qui ont fait toutes espèces de sacrifices pour

les porter; galons de la servilité et de la dégradation politique de la part de ceux qui feignent cependant d'en être fiers pour braver effrontément l'opinion du public qui les a payés trop chers.

M. Joly, en consentant à être le chef d'une opposition modérée, rend réellement un service au pays, ne fût-ce que pour donner un peu plus de relief aux débats parlementaires, et un peu plus de défiance de la part du gouvernement.

Nous croyons que M. Joly, pas plus que la plupart de ceux qui l'ont engagé à les guider, n'ont envie de renverser le gouvernement actuel. Leur position est parfaitement indépendante pour le moment du moins, et débarrassée de tout esprit d'hostilité ouverte contre le gouvernement.

Elle n'exercera donc qu'une surveillance légitime dont tout le monde devra profiter.

M. Joly, par ses manières courtoises, devra mériter et nous l'espérons, les égards de ses adversaires bien intentionnés.

Il ne subira bien que trop tôt les injures de certaines gens vendus et mal élevés, c'est le lot ordinaire qu'ils réservent aux députés indépendants, mais M. Joly a dû faire le sacrifice de toutes ces insultes à venir, au désir qu'il a de rendre service à son pays. Il a débuté hier au soir, par un excellent discours sur le budget.

MM. Chauveau, Dunkin et un bon nombre de membres l'ont félicité et l'ont salué cordialement comme le chef de la nouvelle opposition.

1. *Guide parlementaire québécois*, éd. 1999, Québec, Assemblée nationale, 1999, p. 8-1.

2. *Dictionnaire des parlementaires du Québec, 1792-1992*, Sainte-Foy, Presses de l'Université Laval, 1993, p. 388.

3. *Répertoire des parlementaires québécois, 1867-1978*, Québec, 1980, p. 296.

4. Auguste Achintre, *Manuel électoral: portraits et dossiers parlementaires du premier parlement de Québec*, Montréal, Duvernay, 1871.

5. *Débats de l'Assemblée législative*, séance du 9 mars 1869, p. 137.

6. *Ibid.*, p. 140.

7. *Ibid.*, p. 141.

8. *Guide*, p. 14-5; données reprises de l'*Atlas des élections au Québec* de Pierre Drouilly, Québec, Bibliothèque de l'Assemblée nationale, 1989.

9. *Le Quatrième Parlement de la province de Québec, 1878-1882*, Saint-Hyacinthe, Courrier de Saint-Hyacinthe, 1882, p. 3. Voir dans ce texte comment Turcotte fut convaincu d'accepter la fonction d'Orateur.

LA FONTAINE DE L'HÔTEL DU PARLEMENT : APPELLATION DES SCULPTURES DE LOUIS-PHILIPPE HÉBERT

Alain Gariépy

Direction des études documentaires

On a récemment utilisé plusieurs appellations, plus ou moins appropriées, pour désigner l'ensemble sculpté rendant hommage aux premiers habitants du pays et ornant la fontaine située devant l'entrée principale de l'Hôtel du Parlement.

Une étude récente de l'œuvre du sculpteur Louis-Philippe Hébert apporte des connaissances plus précises et complète la documentation disponible sur le sujet. Selon les auteurs, le titre officiel du groupe amérindien est *La Halte dans la forêt*¹. Ce bronze représenterait une famille d'Abénaquis. Notons toutefois que la reproduction miniature de cette œuvre sculptée, réalisée en 1916, porte le nom de *Algonquins*². L'autre statue, surplombant le bassin de la fontaine, s'intitule *Le Pêcheur à la*

*nigogue*³. La statuette, réalisée en 1916, porte le même nom⁴.

La Halte dans la forêt, installée en 1890, et *Le Pêcheur à la nigogue*, installée en 1891, ont été conçues à Paris où Hébert a perfectionné sa technique entre 1888 et 1894. *La Halte dans la forêt* lui a valu la troisième médaille d'honneur lors de l'Exposition universelle de Paris en 1889⁵.

Les ouvrages précédents donnaient des appellations variées à cet ensemble sculpté.

- > (1897) « Famille indienne »; « pêcheur à la nigogue » ou « harponneur indien »⁶;
- > (1923) « Halte dans la forêt »; « Pêcheur à la nigogue » ou « Harponneur indien »⁷;
- > (1958) « La halte dans la forêt » ou « un groupe d'indiens »; « Le pêcheur à la nigogue »⁸;
- > (1973) « La halte dans la forêt »;
« Le pêcheur à la nigog »⁹;
- > (1979) « La halte dans la forêt »;
« Le harponneur indien »¹⁰;
- > (1981) « La Halte dans la forêt »;
« Le Pêcheur à la nigog »¹¹;
- > (1986) « La famille amérindienne » et
« Le pêcheur à la nigog »¹²;
- > (1992) « La halte dans la forêt »;
« Le harponneur indien »¹³.

Les appellations discordantes données dans ces publications sèment la confusion quand vient le temps de nommer ces œuvres de Louis-Philippe Hébert. Le vocable « Porte de la famille amérindienne » a été utilisé à partir du milieu des années 1980, en remplacement de « Porte du Sauvage » pour désigner l'entrée principale de l'Hôtel du Parlement¹⁴. Il faut donc présumer que Noppen (1986) s'est inspiré de la nouvelle appellation de la porte principale pour désigner le groupe en bronze de la fontaine « La famille amérindienne ». En ce qui



Le Pêcheur à la nigogue.
Source : Archives
nationales du Québec,
Fonds Livernois,
P560, N77-11-1-2
.....

concerne le pêcheur, certains auteurs ont, depuis 1973, voulu remplacer l'appellation originale « nigogue », utilisée traditionnellement au Québec, par l'expression « nigog » qui est masculin en français¹⁵.

En conclusion, l'ouvrage de Daniel Drouin devrait servir de référence à l'avenir, car l'auteur est retourné aux textes d'époque qui devraient faire autorité. Il convient donc d'utiliser les titres *La Halte dans la forêt* et *Le Pêcheur à la nigogue*.



La Halte dans le forêt.
Photo : Luc-Antoine
Couturier
Collection Assemblée
nationale.

1. Daniel Drouin (dir.), *Louis-Philippe Hébert*, Québec, Musée du Québec/Musée des beaux-arts de Montréal, 2001, p. 33, 140, 324-326.

2. *Ibid.*, p. 356.

3. *Ibid.*, p. 140, 325-327.

4. *Ibid.*, p. 357.

5. *Ibid.*, p. 33.

6. Ernest Gagnon, *Le palais législatif de Québec*, Québec, Darveau, 1897, p. 21-22.

7. Pierre-Georges Roy, *Les monuments commémoratifs de la province de Québec*, Québec, Proulx, 1923, p. 41 et 45.

8. G.-E. Marquis, *Les monuments commémoratifs de Québec*, Québec, 1958, p. 184.

9. André Beaulieu, *L'Assemblée nationale du Québec*, Québec, Éditeur officiel, 1973, p. 35.

10. Michel Desgagnés, *Les édifices parlementaires depuis 1792*, Québec, Publications du Québec, 1979, p. 56-57.

11. André Beaulieu, *L'Hôtel du Parlement*, Québec, 1981, Québec, Assemblée nationale, 1981, p. 20 et 29.

12. Luc Noppen et Gaston Deschênes, *L'Hôtel du Parlement, témoin de notre histoire*, Québec, Publications du Québec, 1986, p. 5 et 145.

13. Michel Desgagnés, *Les édifices parlementaires depuis 1792*, Québec, Publications du Québec, 1992, p. 117.

14. Gaston Deschênes, « Du sauvage à l'amérindien. Notes sur la porte principale de l'Hôtel du Parlement », *Bulletin de la Bibliothèque de l'Assemblée nationale*, vol. 23 n° 2-3, août 1994, p. 7.

15. À noter que « nigogue » est maintenant reconnue comme la variante féminine de « nigog » par l'Office de la langue française. Voir www.granddictionnaire.com et Gaston Dulong, *Dictionnaire des canadianismes*, Sillery, Septentrion, 1999, p. 350. À noter que Dulong désigne le terme comme un amérindianisme.

UN ETHNOLOGUE À L'ASSEMBLÉE

André Grenier

Direction des études documentaires

Note de lecture

Marc Abélès, *Un ethnologue à l'Assemblée*, Paris, Odile Jacob, 2000, 283 p.

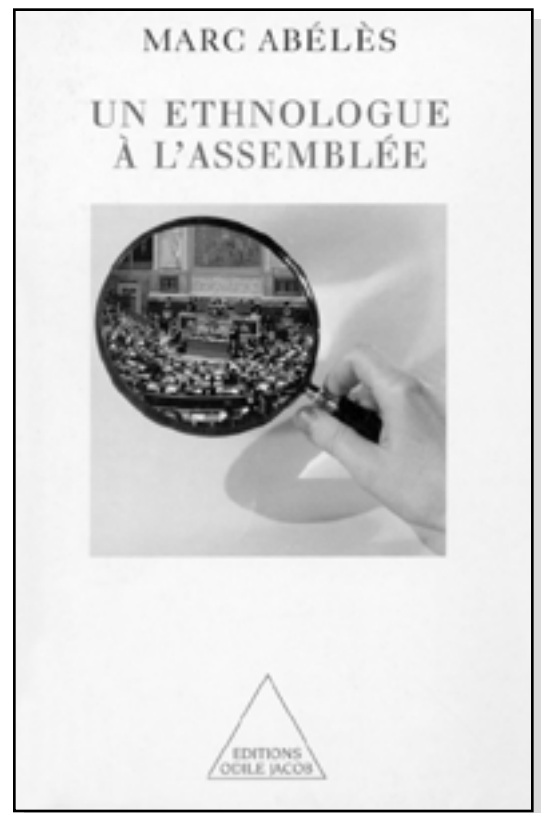
Que font les députés français? À quoi servent-ils? Ce sont les questions que se pose l'ethnologue Marc Abélès, qui applique les méthodes de sa discipline à l'étude par observation du parlementarisme français :

Cette institution est au cœur de la vie politique; elle concentre en elle une tradition biséculaire : analyser ce qui s'y passe et ce qui s'y pense, n'est-ce pas le moyen d'en apprendre un peu plus sur la manière dont la société française vit et conçoit son rapport à la politique et à la démocratie? Loin d'être une tribu à part, les députés sont l'expression d'une réalité englobante. L'Assemblée nationale, c'est nous ! Tel est le présupposé simple qui guide mon exploration (p. 11).

Le parlementarisme de la V^e République

Marc Abélès considère que le parlementarisme en France a connu son apogée sous la IV^e République¹. Après 1958, cependant, les pouvoirs du Parlement ont été réduits. Le référendum de 1962 a permis l'élection du président de la république au suffrage universel. Ces deux facteurs constituent la mutation déterminante du régime parlementaire français (p. 244). M. Abélès rapporte que la V^e République n'a pas cessé de manifester une méfiance à l'égard du parlementarisme, une attitude qui est une cause parmi d'autres du désarroi des élus d'aujourd'hui (p. 268)².

Les trois expériences de cohabitation entre la droite et la gauche, de 1986 à aujourd'hui, n'ont pas marqué un retour au



parlementarisme. En effet, la cohabitation a eu surtout pour conséquence de renforcer davantage la présidence, « [...] de régler en quelque sorte l'antagonisme entre le détenteur de la fonction et son adversaire désigné [c'est-à-dire, le premier ministre, souvent un présidentiable...] » (p. 245). Selon les interlocuteurs députés de M. Abélès, le présidentielisme à la française est ni plus ni moins « un mélange de centralisation à outrance et de personnalisation excessive du pouvoir » (p. 246).

Le déclin du Parlement

M. Abélès reconnaît que le Parlement français n'est plus au cœur du processus politique. Cette tendance s'explique par l'impact des médias et par certaines « mutations idéologiques » (p. 259). Marc Abélès reprend le mot de l'auteur allemand Carl Schmitt, pour qui la démocratie de masse a eu raison du parlementarisme. Abélès cite aussi les travaux de Bernard Manin (1995) sur l'avènement de la

démocratie du public, dans laquelle le gouvernement consulte directement les groupes d'intérêt et porte le débat devant le public par l'intermédiaire de la télévision, contournant ainsi le Parlement.

Pour M. Abélès, le rôle de forum du Parlement demeure néanmoins tout à fait fondamental :

Jamais, peut-être, alors que la forme de l'État-nation est en train d'imploser sous nos yeux, et que surgissent des régulations nouvelles à l'échelle européenne, voire planétaire, la démocratie des opinions n'a été aussi nécessaire. À défaut, c'est le règne des intérêts qui s'imposera, substituant aux pratiques du débat l'unique obsession de la négociation et du compromis. Là est désormais le défi : inventer de nouveaux forums qui reflètent une plus grande diversité des modes d'expression politique, mais en même temps préserver la puissance de l'institution parlementaire. C'est aux élus qu'incombe d'être à la hauteur de cette exigence (p. 269).

L'auteur évoque aussi les efforts des présidents Philippe Séguin et Laurent Fabius pour moderniser les méthodes parlementaires : session unique, vote individuel, informatisation et mise en réseau, création d'une chaîne télévisée, réflexion sur les finalités du Parlement, création d'un Office parlementaire d'évaluation des politiques publiques, multiplication des missions d'enquête, limitation radicale des cumuls de mandats (p. 246-247)³.

La démocratie contemporaine

Dans les années 1920, Carl Schmitt opposait la *lutte des opinions*, à la *lutte des intérêts*. D'après cet auteur, les partis politiques étaient devenus des groupes de pression; ce qui comptait avant tout était la compétition pour le pouvoir et non la discussion en vue de parvenir à la justice et à la vérité. Schmitt écrivait à une époque où le règne des partis avait déjà remplacé le parlementarisme originel⁴.

Marc Abélès reprend la distinction de Schmitt entre opinions et intérêts, en indiquant que la politique des opinions et les idéologies ont maintenant fait place à la politique des intérêts :

On est passé de la démocratie de débat à la démocratie de négociation. L'Assemblée européenne, dont les pouvoirs ont été longtemps limités, constitue un excellent observatoire des évolutions en cours. Il est comme le miroir grossissant de fonctionnements qu'on peut d'ores et déjà observer dans les Parlements nationaux (p. 254).

Dans le Parlement européen tout comme dans les Parlements nationaux d'Europe, les députés jouent donc un rôle d'experts chargés d'exprimer des intérêts économiques et sociaux. « De plus en plus [...] le travail des députés consiste à trouver des compromis pour résoudre des conflits où s'affrontent de manière souvent complexe des intérêts sociaux et culturels antagoniques » (p. 263). Certes, la discussion en vue de l'élaboration de la loi demeure de l'essence même de la pratique d'assemblée, et la rédaction des lois constitue même la responsabilité principale de l'assemblée (p. 260). Cependant, comme les législateurs recherchent des normes « acceptables pour la collectivité » ils doivent souvent tenir compte des exigences de deux lobbies en lutte (p. 263).

1. L'ouvrage historique de Roger Priouret, *La république des députés*, permet de situer l'apogée encore plus loin, soit sous la III^e République et avant 1914.

2. « En tout cas, il n'est pas niable que les élus ressentent un certain désarroi face aux évolutions qui ont affecté la vie politique dans la dernière décennie. À les écouter se plaindre d'être mal aimés de leurs compatriotes et sans cesse en butte aux tracasseries des médias, on se demande parfois s'ils n'ont pas une légère tendance à assombrir la situation » (p. 241).

3. Sur l'exercice des pouvoirs de contrôle et d'enquête, on peut se reporter notamment aux pages 132 à 139.

4. Bernard Manin, *Principes du gouvernement représentatif*, Paris, Flammarion, 1995, chapitre 6.

BRÈVES

(Suite de la page 2)

15 avril 2002

- Élus aux élections complémentaires :
François Corriveau (Saguenay, A.D.Q.);
Anna Mancuso (Viger, P.L.Q.);
Lise Thériault (Anjou, P.L.Q.).

17 avril 2002

- Première réunion du Conseil des ministres tenue dans la nouvelle salle aménagée au deuxième étage de l'édifice Honoré-Mercier, récemment rénové pour abriter le cabinet du premier ministre et le ministère du Conseil exécutif.

18 avril 2002

- Entrée en vigueur d'une politique de gestion des documents inactifs (archives) de la Bibliothèque.

14 mai 2002

- Démission de **M. Gilles Baril**, député péquiste de la circonscription de Berthier et, depuis le 24 février 2002, adjoint parlementaire au ministre délégué à la Santé, aux Services sociaux, à la Protection de la jeunesse et à la Prévention;
- Entrée en vigueur d'une politique de référence et d'accès aux collections de la Bibliothèque.

16 mai 2002

- Conférence du Deuxième centenaire de la Bibliothèque, présentée par **M. Gilles Gallichan**, bibliothécaire et historien à l'Assemblée : « Narcisse-Eutrope Dionne et la Bibliothèque de l'Assemblée vers 1900 ».

22 mai 2002

- Rencontre de la présidente de l'Assemblée avec **Sa Majesté la reine Noor** de Jordanie en visite au Québec pour s'enquérir, entre autres, du système des CLSC.

5 juin 2002

- Commémoration à l'Assemblée du 170^e anniversaire de l'entrée en vigueur, le 5 juin 1832, de la loi octroyant aux Juifs l'égalité et la pleine émancipation politique et religieuse.

14 juin 2002

- Nomination, par un vote unanime de l'Assemblée, de **M^e André C. Côté**, secrétaire général de l'Université Laval, à titre de Commissaire au lobbyisme en vertu de la *Loi sur la transparence et l'éthique en matière de lobbyisme* (2002, chap. 23);
- Ajournement de la 2^e session, 36^e législature, au 15 octobre 2002.

17 juin 2002

- Élus aux élections complémentaires :
François Gaudreau (Vimont, A.D.Q.);
Marie Grégoire (Berthier, A.D.Q.);
Sylvie Lespérance, (Joliette, A.D.Q.);
Stéphan Tremblay, (Lac-Saint-Jean, P.Q.).
(Composition de l'Assemblée : P.Q., 69; P.L.Q., 51; A.D.Q., 5; sièges vacants, 0)

18 juin 2002

- Démission de **M. David Levine**, ministre délégué à la Santé (non élu).

30 juin - 3 juillet 2002

- Mission de la Présidente de l'Assemblée nationale et de cinq députés québécois au Parlement de la Communauté française de Belgique.

5 juillet 2002

- Nomination de la présidente de l'Assemblée, **M^{me} Louise Harel**, à titre de première femme présidente de l'Assemblée parlementaire de la Francophonie.

10 juillet 2002

- Création à Berne (Suisse), lors de la XXVIII^e session ordinaire de l'Assemblée parlementaire de la Francophonie (APF), du Réseau des femmes parlementaires de la Francophonie, que présidera **M^{me} Hélène Robert**, député péquiste de Deux-Montagnes.

25 juillet 2002

- Convocation d'une séance extraordinaire de l'Assemblée pour l'adoption de la *Loi visant la prestation continue de services médicaux d'urgence* (2002, chap. 39).

NOTE DE LA RÉDACTION

Le Comité de rédaction du Bulletin tient à souligner le départ à la retraite, au courant de l'année, de trois journalistes émérites de la Tribune de la presse, notamment **Normand Girard** (*Journal de Montréal* et *Journal de Québec*), **Gilles Morin** (Société Radio-Canada) et **Pierre April** (Presse canadienne). Nous regrettons aussi le décès accidentel de **Jean-Michel Gauthier**, membre de la Tribune depuis janvier 2002, où il avait succédé à Normand Girard.

VIES PARLEMENTAIRES

Écrits biographiques récents disponibles à la Bibliothèque de l'Assemblée nationale

1. Lucille Beaudry. Robert Comeau et Guy Lachapelle. *Gérald Godin, un poète en politique*. Montréal, L'Hexagone, 2000, 151 p.
923.2714 G5851 G354 2000
2. André-Philippe Côté et Michel David. *Les années Bouchard*. Sillery, Septentrion, 2001, 166p.
741.597 14 C843a 2001
3. Pierre Duchesne. *Jacques Parizeau. Tome 2. Le Baron, 1970-1985*. Montréal, Québec Amérique, 2002, 534 p. Fait suite à *Jacques Parizeau. Le Croisé, 1930-1970 (Tome 1)*.
923.2714 P234 D829 2001
4. Graham Fraser. *René Lévesque & the Parti Québécois in Power*, [2e éd.]. Montréal, McGill-Queen's University Press, 2001, 434 p.
324.2 714 Q4 2001 004
5. Pierre Godin. *René Lévesque. Tome 3. L'espoir et le chagrin (1976-1980)*. Montréal, Boréal, 2001, 631 p. Fait suite à *René Lévesque. Un enfant du siècle (1922-1960) (Tome 1)* et *René Lévesque. Héros malgré lui (1960-1976) (Tome 2)*.
923.2714 L662 G585 1994- 3
6. Jacques Hébert. *Duplessis, non merci!*. Montréal, Boréal, 2000, 205 p.
923.2714 D936 H446 2000
7. Jean-Charles Panneton. *Georges-Émile Lapalme, précurseur de la Révolution tranquille*. Montréal, VLB, 2000, 190 p. (Études québécoises, vol. 53)
923.2714 L299 P194 2000
8. Louis-Joseph Papineau. *Lettres à Julie*. Sillery, Septentrion, 2000, 812 p.
923.2714 P217j 2000
9. Marguerite Paulin. *Louis-Joseph Papineau: le grand tribun, le pacifiste*. Montréal, XYZ, 2000, 205 p.
923.2714 P217 P328 2000
10. Marguerite Paulin. *Maurice Duplessis, Le Noblet, le petit roi*. Montréal, XYZ, 2002, 243 p.
923.2714 D936 P328 2002
11. Robert Rumilly. *Henri Bourassa*, [2e éd.]. [Montréal], Éd. du Marais, 2000, 791 p.
923.271 B766 R936 2000
12. Michel Vastel. *Landry: le grand dérangeant*. Montréal, Éd. de l'Homme, 2001, 444 p.
923.2714 L262 V341

Susanne Brillant, bibliothécaire,
Assemblée nationale.

Comité de rédaction

Marc Audet
Maria Buttazzoni
Alain Gariépy
Jocelyn Saint-Pierre
Raphaël Thériault

Coordination de la production et abonnement

Carmen Gosselin

Conception graphique

Marie-Laurence Giroux

Mise en page

Robert Bédard

Impression

Service de l'imprimerie de
l'Assemblée nationale

Adresse

Édifice Pamphile-Le May
1035, rue des Parlementaires
Québec (Québec) G1A 1A3
bibliotheque@assnat.qc.ca
www.assnat.qc.ca

Les idées exprimées dans les articles
n'engagent que leur auteur.
La reproduction des articles est permise
avec la mention de la source.

Dépôt légal - 3^e trimestre 2002
Bibliothèque nationale du Québec
ISSN 0701-6808